

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. IX.

No. 6.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 7 FEVRIER 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME cette année un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

10. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 :

20. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

30. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE Mgr. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dus, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encombrer.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centimes additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine*, ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : " A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Les Hommes de 37-38 : Le Dr. Jacques Dorion.—A la veille par Fabien Vanasse.—Nos gravures : Les édifices publics de la province de Québec : La statue de la Liberté.—Pour rire.—Gazette des Tribunaux : le suicide d'une jeune fille.—Faits divers.—La femme coupée en 130 morceaux.—Un libre-penseur avec le Saint-Père.—Poésie : Le vieux père, par Saint-Julien.—Secret de jeune fille, par Julia Kavanagh.—Recettes utiles.—Mélanges.—Les femmes.—Revue de la semaine.—Prix du marché de détail de Montréal.—Le jeu de dames.—Les fêtes.

GRAVURES : Les Hommes de 37-38 : Le Dr. Jacques Dorion : La guerre d'Orient : Scène au moment avant la reddition de Plevna : Façade des nouveaux édifices du parlement à Québec, en voie de construction : Vues des édifices parlementaires à Québec : La statue colossale de la Liberté, en voie de construction dans l'atelier de M. Bartholdi, à Paris.

LES HOMMES DE 37-38

LE DR. JACQUES DORION

Le vingt-neuf décembre dernier, s'est éteint à Saint-Ours, dans la soixante-dixième année de son âge, le Dr Jacques Dorion, un des plus anciens médecins de la province et le doyen des médecins du district de Richelieu.

Il fit ses études au Séminaire de Québec en même temps que Mgr Bourget et le juge Vallières.

M. Dorion passa ensuite en France pour y étudier la médecine ; il fut un des plus brillants élèves du célèbre Dupuytren et suivit assidûment les cours de lecture de Richat.

C'est, croyons-nous, le premier Canadien qui ait fait ses études médicales en Europe.

Il revint au pays en 1822 et alla s'établir à Saint-Ours, où il ne tarda pas, grâce à son habileté et à ses talents, à se faire une nombreuse clientèle répandue entre Saint-Ours, Saint-Denis et Saint-Charles. Il devint très-populaire parmi le peuple du comté de Richelieu, qui le choisit pour son représentant de 1830 à 1838.

A la vivacité des regrets qu'inspire la mort du Dr Dorion dans le vaste comté qu'il a représenté dans l'ancienne Chambre d'Assemblée, on peut mesurer l'importance des services qu'il a rendus à son pays conjointement avec ses collègues, les Papineau, les Viger, les Bédard, les Boutages, et cette phalange héroïque dont le courage et le dévouement donnèrent au monde entier l'exemple sublime de l'enthousiasme national.

En lisant les pages où se déroulent les vies glorieuses consacrées au service d'une des plus nobles des causes par ces patriotes, on pourra se convaincre si les hommes de l'ancienne Chambre d'Assemblée étaient plus fidèles à leur mandat et à leur drapeau, que la majorité de ceux qui les remplacent aujourd'hui. On servait alors son pays sans attendre aucune rémunération pour son travail, animé qu'on était par le

plus pur patriotisme, par le dévouement le plus sincère à la chose publique, par le désintéressement le plus admirable dans le règlement des affaires du pays et dans l'économie des deniers publics.

En 1835, à l'instar de M. L. Duvornay, le Dr Dorion fonda la société Saint-Jean-Baptiste à Saint-Ours, dont il fut le digne et bien-aimé président pendant bien des années.

Ce fut en 1837, à la suite de la grande assemblée des six comtés où furent proposées les 92 résolutions dont il était un des moteurs, que Siméon Marchessault et autres lui présentèrent une magnifique gravure représentant les 92 sur un immense chêne enlacant et dérasant dans ses branches un serpent colossal ; autour de Paigle qui planait dans l'air, on lisait des inscriptions tirées des 92. C'était un chef-d'œuvre dû à l'imagination et au talent artistique du patriote, Siméon Marchessault.

Le Dr Dorion fut, avec le Dr Nelson, le Dr O'Callaghan, Perrault et autres, l'un des chefs patriotes et l'un des auteurs de l'agitation qui éclata sur les paisibles rives du Richelieu. Il fut, en conséquence, arrêté et conduit en prison, où il subit quatre longs mois de détention.

Plus tard, quand les Canadiens songèrent à une organisation puissante pour la défense du pays, il fut un des premiers à offrir ses services et accepta le poste de colonel dans la milice volontaire.

Son expérience dans l'exercice de sa profession était immense ; doué d'un cœur bon et compatissant, pendant les cinquante années qu'il exerça sa profession, il prodigua ses soins et ses remèdes à des centaines de familles parmi les classes nécessiteuses, sans réclamer jamais la plus légère rémunération ; il avait pris pour adage : " Le soin de sécher les larmes est le seul moyen de régner sur les cœurs."

Le 30 juin 1874, le Dr Dorion célébra ses noces d'or au milieu de ses enfants réunis pour fêter cet heureux anniversaire.

Madame Dorion pleure aujourd'hui la perte de celui qui fut pendant cinquante-trois ans l'époux le plus dévoué, le père tendre et affectionné qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour procurer à ses enfants la brillante et solide éducation qui leur a permis de remplir les plus honorables positions.

L'aîné, le Dr T. E. Dorion, s'est distingué pendant près de 30 ans dans la rédaction de plusieurs journaux, entr'autres la *Roche Canadienne*, la *Faïlle d'Erable*, le *Citoyen*, l'*Union*, le *Courrier d'Ottawa*, ainsi que par la publication de plusieurs morceaux littéraires de mérite. Depuis quelques années, il s'est livré exclusivement à la pratique de la médecine.

Le 30 juin 1872, le deuxième de ses fils, E. P. Dorion, avocat, chef des traducteurs français aux Communes, assistant-greffier en lois, mourut après une maladie de quelques jours seulement. C'était un homme doué de brillantes aptitudes.

Le troisième de ses fils, T. A. Dorion, notaire, résidant à Saint-Ours, a représenté à la Chambre d'Assemblée de Québec, pendant quatre ans, le comté de Richelieu ; il est maintenant corouer du district de Richelieu. Le plus jeune, Chs. Dorion, a pratiqué la profession d'avocat pendant plusieurs années à Sorel ; il est, depuis cinq ans, magistrat de district.

Le Dr Dorion laisse aussi une fille qui a été le fidèle soutien de ses vieilles an-

nées et est encore la compagne assidue de sa mère.

La mort est un triste passage ; mais il est consolant de laisser la vie avec l'intime conviction de léguer à ses enfants le souvenir d'une vie honnête, loyale et sans reproche.—*Communiqué.*

A LA VEILLÉE

L'honorable Surintendant de l'Instruction Publique de la province de Québec a publié son rapport pour l'année 1876-77. C'est un travail long, bien élaboré et très-intéressant, comme tous les documents officiels. C'est sans doute parce qu'ils sont les plus instructifs que les Livres Bleus sont les moins étudiés. Nous ne prétendons point dire que chaque salon devrait être orné du rapport des honorables Ministres des Travaux Publics, ou de la Marine et des Pêcheries, ou même de celui de l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique. Mais tout homme qui s'occupe des affaires du pays devrait avoir ces livres et les étudier. Il pourra ainsi constater lui-même le mouvement du progrès dans le pays, et voir pourquoi il paie des taxes, et comment on emploie son argent. Le livre inutile trouve toujours une place au foyer, et le livre qui contient le chiffre exact des affaires du pays, les causes de l'augmentation ou de la réduction de nos taxes, le coût de nos grandes entreprises nationales, nos revenus et nos dépenses, le mouvement de l'Instruction dans le pays, etc., etc., on le laisse dédaigneusement ignoré. C'est un malheur.

Si les électeurs étudiaient eux-mêmes dans ces livres, qui ne trompent jamais, ils connaîtraient bien plus clairement la vérité que par les discours des orateurs de *hustings*, qui trompent souvent.

Les Livres Bleus n'ont point de partis politiques. Les chiffres sont incorruptibles, et, en les étudiant, nous ne pouvons pas être trompés. Ce sont des témoins toujours bien disposés à dire la vérité, toute la vérité, et rien autre chose que la vérité.

Mais, entre toutes les statistiques, les plus intéressantes sont, sans contredit, celles sur le mouvement de l'Instruction publique dans le pays. L'Instruction publique, chrétiennement dirigée, est la mesure de la force intellectuelle et morale d'un peuple. Elle élargit l'intelligence et forme le cœur du citoyen.

Nous examinerons ce rapport au long, dans ses détails, comme on le fait toujours à la veille. D'après le rapport de l'honorable Surintendant, nous constatons qu'il a été prélevé pour subvenir aux besoins de l'Instruction publique, dans notre province, pour l'année 1876-77, une somme de \$1,449,336. Ce montant renferme la subvention du gouvernement et la rétribution mensuelle. Si jamais million a été dépensé avec profit, c'est bien celui-ci. Nos gouvernants ne devraient jamais lésiner quand il s'agit de protéger l'Instruction publique, de la répandre, de la promouvoir sous toutes ses formes dans le pays. L'Instruction n'est jamais payée trop cher, et, si nous avons le droit de former un vœu, nous souhaitons, pour le bien et l'honneur du pays, que l'on augmente encore cette année le budget de l'Instruction publique. Tous les véritables amis du pays, tous les pères de famille dévoués aux intérêts de leurs enfants, en seront fiers et heureux.

Pendant le cours de cette année, 4,306 écoles primaires ont été en opération dans la province. Ces écoles spéciales ont été fréquentées par 191,734 enfants, sous la conduite de 4,966 instituteurs.

Les 17 écoles spéciales de la province, savoir : le Collège de Médecine de Montréal, les onze écoles des Arts et Manufactures, les deux écoles des Sciences appliquées aux Arts, l'Institut des Aveugles, les deux institutions des Sourdes et Muettes, ont été fréquentées par 1,619 élèves, avec 94 professeurs. Les deux institutions des Sourdes et Muettes sont sous la direction des Révérendes Sœurs de l'Asile de la Providence.

Trois cent neuf élèves ont fréquenté nos trois Ecoles Normales. Ces écoles emploient sept professeurs.

Nos écoles secondaires—savoir : les Collèges et Académies de garçons et de filles—sont au nombre de 262. Cette année, elles ont reçu 40,722 élèves et 1,326 professeurs.

Les Universités Laval, McGill et Bishop ont été fréquentées, durant le cours de l'année, par 680 élèves, et 84 professeurs.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes à Montréal est de 3,445, et celui des élèves qui ont fréquenté les classes des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, s'élève au chiffre de 5,705.

Les écoles catholiques de Montréal ont été fréquentées par 19,815 élèves catholiques ; celles de Québec, par 11,124.

Le rapport contient aussi un état des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix aux élèves. Il y en a eu 14,937, dont 6,660 écrits dans le pays, par des auteurs canadiens-français. C'est avec bonheur que nous remercions le Conseil de l'Instruction Publique d'avoir fait cette bonne part à nos auteurs canadiens. C'est là le bon moyen d'encourager nos hommes de lettres à se livrer aux durs travaux de la pensée.

Voici la liste des auteurs canadiens-français dont les ouvrages ont eu l'honneur d'être donnés en récompense dans nos écoles :

Dr. Larue : Manuel d'agriculture	68
" Mélanges	430
" Histoire populaire du Canada	1084
Ferland : Histoire du Canada	10
" Opuscules	289
" La Gaspésie	350
L'Abbé Casgrain : Opuscules	285
" Légendes	289
Marmette : Le tomahawk et l'épée	269
Faucher : A la Veillée	276
Taché : Trois légendes	301
Sulte : Au coin du feu	301
Légendre : A mes enfants	445
Barnard : Causeries agricoles	76
Juneau : Petites leçons	298
J. O. Chauveau : Instruction Publique en Canada	460
Dr. Meilleur : Mémorial de l'Éducation	71
Turotte : Le Canada sous l'Union	77
De Gaspé : Les Anciens Canadiens	517
E. D. : Deuxième Centenaire	128
Un Prêtre : Le Conseiller du Peuple	411
Gérin-Lajoie : Jean Rivard	216
	6660

Cette liste de livres et d'auteurs prouve que, malgré notre jeune âge, nous pensons, nous écrivons et nous imprimons. Et cette liste n'est pourtant pas encore la liste de tous les auteurs qui auraient le droit d'être mentionnés au jour de la distribution des prix dans nos maisons d'éducation ; l'on a oublié ou mis en réserve pour l'année prochaine : Crémazie ; Jacques et Marie, de Bourassa ; Une de perdus deux de trouvés, par DeBoucherville ; les Conférences de l'abbé Holmes ; La Société et la Famille, par Mgr. Laféche ; les ouvrages de Mgr. Bourget ; les Portraits historiques de L.-O. David ; l'histoire du Canada, par Garneau, et tant d'autres dont les noms nous échappent. Nous espérons que le Conseil de l'Instruction Publique saura continuer l'œuvre patriotique qu'il vient de commencer en popularisant notre littérature.

FABIEN VANASSE.

(A suivre.)

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au REV. JOSEPH T. ISMAN, Station D, New-York.

NOS GRAVURES

LES EDIFICES PUBLICS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Les édifices publics de la province de Québec, destinés au parlement et aux différents ministères du gouvernement civil, forment un carré parfait, ayant, à l'extérieur, 300 pieds de côté, et renfermant une cour intérieure de 198 par 195 pieds. Ces édifices, dont la construction est aujourd'hui aux deux tiers entreprise, sont situés en dehors de la porte Saint-Louis, sur le terrain nommé *Cricket Field*, attenant aux glacis.

La façade principale a front sur la rue Saint-Eustache et les glacis ; l'entrée du lieutenant-gouverneur donne sur la rue Saint-Louis, laquelle est, en cet endroit, parallèle à cette entrée, et en est éloignée d'environ cent pieds.

Le service de la cour devra se faire par deux guichets compris dans deux avant-corps qui flanquent le pavillon de centre faisant face à la rue Sainte-Julie.

La quatrième façade a vue sur la rue Saint-Augustin.

Le style d'architecture adopté dans cette construction est celui dit de la Renaissance.

L'édifice comprend un soubassement construit en grès vert de la Pointe-Lévis, un rez-de-chaussée à bossage à refends, deux étages séparés par un bandeau et surmontés par un entablement ionique, avec pilastres en bossage à refends à tous les angles saillants construits en pierre de taille de Deschambault, plus une toiture à la mansarde devant être couverte en tôle galvanisée avec ornements en zinc fondu.

Les murs de revêtement de la cour intérieure sont en grès dur de la Malbaie, à l'exception des moulures, cordons, bandeaux, corniches, lencis, qui sont en pierre de Deschambault.

Ces deux édifices doivent être construits avec des matériaux à l'épreuve du feu.

La hauteur du carré de l'édifice, du niveau du sol au larmier de l'entablement, a 60 pieds, et 72 jusqu'à celui de la corniche de l'attique des pavillons.

Chaque angle du carré est formé par un pavillon avec une saillie au milieu, supportant d'un côté un grand comble orné, et de l'autre une lucarne en pierre de taille sculptée, renfermant une horloge monumentale.

Les trois façades secondaires comprennent chacune un pavillon central qui projette fortement sur le corps principal, ayant une attique supportant un comble en coupole à quatre pans, renfermant à l'extérieur et sur la cour une grande lucarne ornée. Ces pavillons sont flanqués de deux hautes cheminées dans les proportions et avec l'ornementation ordinairement suivies dans les architectures de l'époque.

Les entrées principales de ces mêmes façades sont ornées d'un portique de style ionique, à pilastres engagés dans le bossage à refends du rez-de-chaussée. La frise de l'entablement porte, sculpté en haut du relief, le lion passant entre deux fleurs de lys, et la clef de l'archivolte, les trois feuilles d'érable formant les armes de la province.

Les tympanes au-dessus des entrées sont ornés d'un rameau de laurier. Dans l'appui de la fenêtre du premier étage, dans un cartouche, figure l'écu du lieutenant-gouverneur en charge. Entre les fenêtres de ce même étage, sur de grands panneaux en relief, sont sculptés les armes des deux premiers lieutenant-gouverneurs de la province.

Au-dessus de la fenêtre du centre, au second, un petit panneau porte le millésime : et, au-dessus des ouvertures latérales, dans l'architrave de l'entablement principal, apparaissent le chiffre du gouverneur et celui du lieutenant-gouverneur sous l'administration desquels la construction a été inaugurée.

Enfin, la frise du grand entablement porte, dans une guirlande de feuilles de chêne, le chiffre du souverain régnant.

Les deux autres pavillons de centre des façades secondaires comportent à peu près

la même ornementation quelque peu simplifiée.

Outre les trois entrées principales, les quatre pavillons d'angle en contiennent une chacun, de proportions plus restreintes, formées par des pilastres ioniques avec consoles supportant une corniche sculptée, couronnée de cartouches ornements.

La façade principale offre une disposition spéciale. Au centre, au lieu d'un pavillon, elle comprend un campanile de 150 pieds de hauteur, flanqué de deux avant-corps. Dans le rez-de-chaussée de ce campanile, se trouve l'entrée d'honneur de cette partie de l'édifice affectée au parlement, à laquelle on parvient au moyen d'une double rampe semi-circulaire qui sert à gravir la différence de niveau causée par la déclivité naturelle du terrain, lequel, sur la façade du sud-ouest, est à l'égalité de la première assise du soubassement, tandis que, sur la façade principale, il se trouve à 17 pieds plus bas. Cette différence de niveau est marquée par un terrassement en forme de glacis, régnant sur trois côtés de la bâtisse.

Au pied du campanile, au-dedans des rampes de l'entrée, est renfermé un bassin, de 115 pieds de largeur, devant recevoir les eaux d'une fontaine située dans le mur de revêtement de ces mêmes rampes, au-devant de l'entrée d'honneur. Cette entrée est ornée d'un portique formé de quatre colonnes ioniques accouplées, avec entablement régulier, portant, dans la frise, les armes de la province.

Dans le rez-de-chaussée des avant-corps, accolés au campanile, sont placées deux niches destinées, l'une à la statue de lord Elgin, l'autre à celle de lord Dufferin. Le premier étage de ces avant-corps et celui du campanile contiennent quatre niches devant recevoir les statues des quatre grands capitaines dont les noms figurent avec le plus de gloire dans les annales de notre pays : Frontenac, Montcalm, Wolfe et Lévis.

Au deuxième étage existe aussi une rangée de niches destinées aux statues de Laval, Olier, Brebœuf et Sagard.

L'attique des avant-corps est ornée de trois ouvertures formées par des pilastres d'ordre corinthien, surmontées d'un entablement et d'un fronton arqué recouvrant l'ouverture du centre, laquelle contient, du côté sud-est, la statue de Chomedey de Maisonneuve, et, du côté nord-est, celle de Champlain. Au-dessus de ces statues, dans le tympan des frontons, sont sculptées, en haut relief, les armes de Montréal et celles de Québec ; au-dessous, la frise du grand entablement porte les inscriptions suivantes : d'un côté : "A Champlain," de l'autre : "A Maisonneuve." Ces frontons sont couronnés chacun de deux victoires distribuant des couronnes.

Le quatrième étage du campanile renferme, sur les quatre côtés, trois ouvertures dans des arcades de style corinthien. L'ouverture du centre, formant niche, contiendra la statue de Jacques Cartier.

Au bas, dans la frise du grand entablement, est inscrit la dédicace de tout le campanile : "A Jacques Cartier."

L'entablement des arcades corinthiennes soutient les armes royales supportées par deux génies ailés et couronnées par le chiffre de la souveraine, V. R., dans une guirlande de feuilles de chêne.

Le cinquième étage du campanile, orné de pilastres et d'un entablement corinthien, comprend quatre grandes ouvertures à fronton en arc de cercle, le tout supportant un grand comble orné de sculptures et de petites lucarnes en zinc fondu. Le sommet de ce comble est terminé par de grands panneaux sculptés, avec guirlandes renfermant les armes de Cartier entouré d'un trophée d'emblèmes de marine : le tout couronné d'un trépied, en métal sculpté, supportant la hampe d'un drapeau.

La composition des élévations des plans de ces édifices, ainsi que leur disposition générale, est de M. Eugène Taché, assistant-commissaire des Terres de la Couronne pour la province de Québec. Les plans de construction, de distribution intérieure, les coupes, devis, etc., etc., sont de M. P. Gauvreau, ingénieur des Travaux Publics.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ

Voici, au sujet de cette statue gigantesque, des renseignements que nous puisons dans un journal de Paris :

On termine à Paris la tête de la statue gigantesque de la Liberté éclairant le monde, qui doit figurer à l'Exposition universelle.

Les dimensions de cette tête rappellent le colosse de Rhodes. Sa circonférence est de 14 mètres ; sa hauteur de 4 mètres. Quinze personnes pourront tenir dans l'intérieur. Le poids est évalué à 3,000 kilogrammes.

Le nez est long de 1 mètre 20. Deux personnes pourront prendre place dans les narines. Du nez au chignon, il y a 5 mètres.

Les oreilles ont 1 mètre et la bouche 80 centimètres.

La main mesure 4 mètres 20 centimètres. Le doigt médium a près de 2 mètres de long et pèse 45 kilog. Le poignet envoyé à l'Exposition de Philadelphie pèse 1,800 kilog. ; il est plus gros qu'une chaudière de locomotive. Le buste a 8 mètres de long.

La statue, avec le bras qui tient la torchère, aura 42 mètres, et avec le piédestal, la hauteur totale sera de 67 mètres, soit un mètre de plus que les tours de Notre-Dame.

Cette statue, on le sait, destinée à servir de phare dans la rade de New-York, est en cuivre martelé de trois millimètres et demi d'épaisseur. La cage en fonte de l'escalier établi à l'intérieur aura les dimensions d'un fût de colonne. En outre, la statue sera consolidée par une puissante armature en fer avec cloisons et par du sable.

Des verres protégeront, contre vents et tempêtes, l'aurole formée de sept rayons de lumière électrique.

Témoignage d'estime à notre compatriote, M. le major Edmond Mallet

Nous donnons ci-après la traduction d'un éditorial du *New-York Freeman's Journal* du 26 janvier.

A.-B. L.

Nous avons eu le plaisir, la semaine dernière, de revoir le major Mallet, à son retour de Tulalip, dans le territoire de Washington, où il avait été nommé agent des Indiens. Possédant une instruction supérieure et pratique, le major a l'avantage, plus précieux encore, d'avoir reçu l'éducation d'un sincère et fidèle catholique. Après avoir accepté la charge que lui confia le gouvernement, il s'aperçut bientôt qu'elle ne valait pas la peine de l'avoir obtenue, hormis qu'il se résignât à voler et à se parjurer. Ne pouvant faire ni l'un ni l'autre, il demanda son rappel, au grand regret des Indiens et de leurs amis. Les éloges publics qu'il s'est attirés, en cette occasion, méritent qu'il en garde une longue mémoire. Nous publions dans une autre colonne l'adresse que le révérend père Chiroux lui a présentée et que nous empruntons au *Catholic Sentinel* de Chicago.

POUR RIRE

Le cœur humain.
Un monsieur se présente au guichet d'un théâtre où l'on joue une pièce à très-grand succès : — au même moment, il rencontre un de ses amis.
— Vous allez voir la pièce qui fait fureur ?
— Ma foi, oui ; il paraît que c'est un chef-d'œuvre, et je tiens à l'entendre ce soir.
Il demande une loge à la buraliste.
— Il n'y en a plus pour ce soir, monsieur !
— Comment, pas une loge ?... pour cette sale pièce !...
* *

En soirée.
M. X... à un de ses voisins :
— Dit-on un sandwich, ou une sandwich ?
— Ma foi, je n'en sais rien ; car moi, je dis toujours : Donnez-moi deux sandwiches !
* *

S... est possédé d'une passion commune à bien des gens : il adore la race canine.
— Comment ! lui disait un ami, pouvez-vous garder trois chiens chez vous ?

— Pardon ! répondit S... je vous ferai remarquer que mes chiens sont chez eux... C'est moi, au contraire, qui dois souvent les gêner... Aussi leur suis-je reconnaissant de supporter mon voisinage !

— Alors, pour être conséquent avec vous-même, vous devriez, quand vous mangez une ôtelette, prendre l'os pour vous et leur donner la viande !...
* *

Cri d'un bon cœur recueilli par le *Figaro* :
On racontait entre autres choses devant une dame, que la femme d'un tenor mort récemment venait de prendre un nouvel époux ; puis on appuyait sur les qualités du défunt, sa sensibilité, etc.
— Ah ! fit la dame avec une larme dans la voix, le pauvre garçon, il vaut mieux pour lui d'être mort ; cela lui a évité le chagrin de voir sa femme se remarier !

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désireraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).



LES HOMMES DE 37-38—LE DR. JACQUES DORION



SCÈNE UN MOMENT AVANT LA REDDITION DE PLEVNA

GAZETTE DES TRIBUNAUX

POLICE CORRECTIONNELLE.—Le suicide d'une jeune fille.

Le 12 janvier, vers neuf heures du matin, un marinier retirait de la Seine, à la hauteur du quai de l'Hôtel-de-ville, le corps d'une jeune fille d'une vingtaine d'années.

Le cadavre était dans un état de décomposition tellement avancée qu'il fut impossible d'établir son signalement d'une manière précise. La mort paraissait remonter à quatre semaines. On crut tout d'abord qu'elle était le résultat d'un crime, car une pierre énorme était liée dans le tablier de la morte. Mais l'expertise médicale ne tarda pas à révéler que l'on se trouvait en présence d'un suicide.

Le corps fut porté à la Morgue. Bientôt on acquit la certitude que c'était celui d'une jeune ouvrière en lingerie, Clémentine Hatt, qui habitait avec ses parents, 28, rue de Charonne, et dont on avait signalé la disparition.

La femme Hatt, sa mère, se présenta à la Morgue. On lui montra une petite bague qui avait été retrouvée sur le cadavre. À l'aspect de ce bijou, cette femme se couvrit le visage de ses mains et s'écria, en pleurant, que la morte était bien sa "pauvre fille," mais il fut facile de voir que son émotion n'était pas aussi vive qu'elle voulait le faire croire.

Au bout d'une heure, le père fut amené à son tour. Il attacha sur le cadavre un oeil absolument sec et murmura, d'un air indifférent : "C'est ma fille, mais je ne veux pas la faire enterrer à mes frais. Je n'ai pas d'argent à dépenser à cela. Du reste, cette enfant-là s'est toujours mal conduite et elle était atteinte d'une mauvaise maladie depuis l'âge de neuf ans."

Ces paroles soulevèrent une indignation si vive que les employés de la Morgue, bien habitués cependant à toutes les horreurs, adressèrent au préfet de police une lettre collective, dans laquelle ils signalèrent l'odieuse indifférence des époux Hatt, l'attitude scandaleuse du père et son refus de faire inhumer son enfant.

Cette lettre fut le point de départ d'une enquête sur les causes qui avaient pu pousser la malheureuse jeune fille au suicide et sur la conduite que ses parents avaient tenue vis-à-vis d'elle.

Les renseignements recueillis furent épouvantables. De nombreux témoins vinrent raconter que Clémentine Hatt s'était donné la mort pour se soustraire aux tortures que lui infligeaient ses parents, et voici, en particulier, ce que raconta un M. Van der Heyden, ébéniste, proche voisin des époux Hatt :

"J'habite depuis environ trois ans, dit M. Van der Heyden, la même maison que M. et Mme Hatt. Le mari travaille chez un fabricant de meubles ; la femme est repasseuse et blanchisseuse. C'est également de travaux de lingerie que s'occupait la pauvre jeune fille qui est morte."

Je ne puis pas vous dire, monsieur le président, tout ce que cette malheureuse enfant a souffert. Les violences que son père et sa mère exerçaient sur elle dépassent tout ce que l'on est capable d'imaginer. Et Dieu sait pourtant qu'elle était laborieuse et douce, et qu'elle se tenait parfaitement !

Cela ne faisait rien ; j'entendais de mon logement, qui est sur le même carré que celui des époux Hatt, des scènes odieuses. La mère traitait sa fille de ch... de g... ; elle la frappait sur tout le corps à coups de pied et à coups de poing. La jeune fille supportait tout sans se plaindre : elle pleurait quelquefois, je ne l'ai jamais entendu crier.

Le 23 octobre dernier, sur les dix heures du soir, je regardai par hasard au travers de la fenêtre de la chambre à coucher des époux Hatt. La fenêtre était fermée, mais les rideaux étaient relevés, et je vis tout ce qui se passait à l'intérieur. Pendant plus d'une demi-heure, le père et la mère en même temps, sans discontinuer, ont roué de coups leur pauvre fille et l'ont traînée par les cheveux dans toute la chambre. (Emotion prolongée.)

M. le président interroge le témoin sur les circonstances qui ont précédé la disparition de Clémentine Hatt :

C'est, répond M. Van der Heyden, à la suite d'une séance comme celle-là que Mlle Hatt est partie, le 15 décembre. Mais sa mère s'est à peine préoccupée de cette disparition. Elle m'a seulement demandé une fois si j'avais vu sa fille. Elle n'était ni inquiète ni troublée, et elle dit : "Ma ch... doit être partie avec un m..." (Rumeurs). Le mari disait comme elle, et il ajouta :

"Je préférerais voir ma fille sur les dalles de la Morgue, que de la savoir avec un m... ; mais elle est trop lâche pour se jeter à l'eau !"

Ici, le témoin déclare que la pauvre enfant avait déjà essayé de se suicider à deux reprises. On a vu que, la troisième fois, elle avait eu l'honorable précaution de charger son tablier d'une énorme pierre, afin d'être sûre de ne pas échapper.

Veut-on savoir maintenant comment ces tristes parents ont essayé de se justifier? On va voir à quelles monstrueuses excuses ils ont eu recours. À l'instruction, comme à l'audience, le père a répondu :

Je n'ai jamais fait que corriger ma fille comme elle le méritait. Depuis l'âge de neuf ans elle avait de mauvaises habitudes, et elle a eu pour amant un de mes neveux, nommé Denis, qui n'avait alors que treize ans.

Ces relations ont même compromis à un tel point la santé de Clémentine, que j'ai dû la faire soigner par un herboriste, mort depuis. Un médecin qui demeure place de la Bastille, a également été appelé pour guérir ma fille des suites des habitudes honteuses qu'elle avait contractées. Quant à moi, je n'ai jamais fait que la punir quand elle avait mal fait.

M. le président.—Reconnaissez-vous avoir dit à M. Van der Heyden : "J'aimerais mieux voir ma fille morte que de savoir qu'elle fait la vie ?"

R. Je l'ai dit. (Sensation.)

M. le président.—Vous savez qu'elle avait déjà essayé deux fois de se suicider.

R. C'est-à-dire que ma femme, il y a environ deux ans, a appris d'une blanchisseuse que Clémentine avait manifesté l'intention de se jeter à l'eau.

La femme Hatt n'a pas eu une meilleure attitude. Elle a déclaré que sa fille était toujours absente de la maison, et qu'elle la corrigeait pour cela. "Je ne l'ai jamais tirée par les cheveux, a-t-elle ajouté, et quand elle a disparu, j'ai seulement dit : "Elle sera partie avec un homme ; j'aimerais mieux savoir qu'elle est morte que de la voir faire la vie !"

M. le substitut Mettetal a requis contre les époux Hatt une condamnation exemplaire. Me Deroste et Combes ont demandé l'indulgence du tribunal en faveur de leurs clients, dont, disent-ils, la probité et la régularité de conduite sont reconnues.

Le Tribunal a condamné les deux époux à six mois de prison et deux cents francs d'amende.

Un dernier détail : le père a refusé jusqu'au bout de rendre à son enfant les derniers devoirs : c'est aux frais de la ville que la malheureuse jeune fille a été inhumée.

FAITS DIVERS

CAS DE LÉPHARGIE.—M. L..., âgé de cinquante-cinq ans, demeurant rue des Vinaigriers, à Paris, était depuis longtemps fort malade. Mercredi dernier sa position empira, et, vers minuit, on crut qu'il rendait le dernier soupir.

Les démarches ordinaires en pareil cas furent faites, et on allait procéder à l'ensevelissement de M. L..., lorsque son fils s'aperçut que le corps de son père était encore chaud. Il s'opposa formellement à la mise en bière et fit demander sur-le-champ un médecin.

Ce dernier ordonna de surseoir aux obsèques, les nombreux invités furent congédiés, et M. L... fut l'objet d'une surveillance spéciale.

Deux heures après que M. L... devait être enterré, il rouvrit les yeux et dit au docteur, qui ne l'avait pas quitté :

"Je me sens beaucoup mieux ; les quelques instants de repos que je viens de prendre m'ont infiniment soulagé."

Or, M. L... avait dormi trois jours.

La joie de la famille est d'autant plus grande que le malade est, pour ainsi dire, hors de danger.

UN FAIT BIEN ÉTRANGE.—On signale de Marseille un fait qui impressionne vivement les personnes superstitieuses.

Un ménage d'ouvriers de la cité phocéenne perdait, il y a quinze ans, son unique enfant. Le père était désespéré. Peu de temps après la mort du pauvre petit être, on dut exhumer le cadavre pour un transfert de tombeau. L'ouvrier eut alors une idée horrible et sacrilège. Il coupa une main de l'enfant et la conserva comme un précieux souvenir dans un bocal d'esprit de vin.

Depuis, il n'avait plus eu le bonheur d'être père, lorsqu'il y a un mois, sa femme mit au monde un enfant.

Coincidence bizarre, il manquait au nouveau-né une main au bras du même côté que celui de son frère qui, quinze ans auparavant, avait subi l'amputation.

—La législature de la Caroline du Sud vient d'adopter une loi qui décréte la peine de mort pour vol avec effraction, incendiat et viol. Les jurés, sous certaines circonstances, pourront recommander un condamné à la miséricorde ; et, dans ce cas, la sentence sera changée en un emprisonnement à perpétuité.

UNE INVASION DE MARSUPIAUX.—Le *Melbourne Argus* rapporte qu'une invasion de kangourous vient de jeter la consternation dans plusieurs comtés de l'Australie, principalement sur les côtes du Queensland. Il paraît que la sécheresse qui a régné l'été dernier, et le manque de nourriture qui en a été la conséquence, ont chassé ces quadrupèdes de l'intérieur du pays ; ils sont descendus par milliers sur le territoire des settlers, dévorant tout sur leur passage, depuis l'herbe jusqu'au froment ; si bien que les moutons et le bétail ont été réduits à se nourrir de feuilles sèches.

Les colons n'ont pas tardé à déclarer aux envahisseurs une guerre acharnée. Dans plusieurs endroits, on attirait ces terribles rongeurs au milieu d'enclos, où on les tuait à coups de fusil ; ailleurs, on organisait des expéditions comprenant plusieurs centaines de chasseurs. Dans une battue, on a massacré plus de 4,000 kangourous en quatre jours.

La chasse de ces grands marsupiaux n'est pas exempte de dangers. Quoiqu'il soit ordinairement tout à fait inoffensif, et qu'il se saute précipitamment devant l'homme en se servant de son énorme queue comme d'un ressort pour faire des bonds de 8 à 10 mètres, le kangourou, lorsqu'il est serré de près, se retourne, résiste vigoureusement, et quelquefois éventre son adversaire avec les ongles de ses pieds qui constituent une arme redoutable, ou bien, il déchire avec sa mâchoire supérieure, qui est armée de six canines très-longues et très-fortes.

Le kangourou, géant de la Nouvelle-Hollande, atteint la taille d'un mouton et pèse jusqu'à 125 livres ; son pelage est d'un brun roux ; sa queue donne un bouillon exquis et très-nourrissant, et le cuir est employé pour la fabrication des chaussures. On a tué en juillet, août et septembre, une si grande quantité de ces animaux, que les grands settlers australiens ont eu l'idée d'utiliser la chair sous forme de conserves (*kangaroo-lins*), qui seront exportées en Angleterre dans des boîtes en ferblanc.

—Un jeune homme, employé dans une fabrique de lits en fer, s'étant trop approché du four de fusion, le feu prit à son tablier, qui était imbibé d'eau de Javelle. Le jeune homme, sans perdre la tête, se jeta dans le canal qui coule près de la fabrique. Il dut ainsi la vie à sa présence d'esprit.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Vers neuf heures, mardi matin, pendant que le cortège funèbre de feu le Dr. Peltier tournait le coin de la rue Craig et du Carré Victoria, le cheval de M. John Allan, fils de M. Andrew Allan, prit le mors aux dents dans la côte du Beaver Hall, et dirigea sa course vers la rue Craig. Le timon de la voiture frappa le sleigh dans lequel était le Dr. Robert L. McDonnell, et l'extrémité du timon toucha la tête du docteur, et le renversa sans connaissance sur le pavé. Des médecins qui étaient dans le cortège le relevèrent et le firent transporter chez lui, où il mourut jeudi dernier, deux jours après l'accident, des suites de ses blessures.

—Voici le sujet des quatorze statues colossales qui doivent figurer sur la façade du palais du Champ-de-Mars, à Paris, lors de l'Exposition :

L'Angleterre, les Indes anglaises, l'Australie, l'Amérique méridionale, les Etats-Unis, la Suède, la Norvège, l'Italie, la Chine, l'Espagne, l'Autriche, la Hongrie, la Russie, la Suisse, la Belgique, la Grèce, le Danemark, la Perse, le Portugal, l'Égypte, le Japon et les Pays-Bas.

Une renommée colossale surmontera le dôme du palais. Sur l'autre rive de la Seine, de grands groupes en fonte symboliseront les cinq parties du monde.

—Il y a des gens qui ont des distractions vraiment terribles.

Il y a quelques jours, Mme C... envoie sa bonne chercher une robe qu'elle a donnée au teinturier pour être dégraissée.

La bonne rapporte la robe ; Mme C... était pressée, elle s'habille rapidement et sort.

Dès les premiers pas qu'elle fait dans la rue, elle se voit l'objet d'une attention singulière.

La pauvre femme se creusait en vain la tête pour trouver ce qui excitait ainsi la curiosité des passants.

C'était tout simplement l'étiquette du teinturier attachée au dos de la robe, et où on pouvait lire :

MADAME C...

TRÈS-SALE,

Nettoyée à sec.

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE.—Un nommé Vindicien-Joseph Lebel, commis chez M. Desjardins, marchand de fourrages de la rue Sainte-Catherine, a été arrêté le 21 janvier dernier, par le constable Fortier, de la police provinciale, sous la prévention d'avoir commis le crime d'incendiat en 1876, à Québec, où il tenait un hôtel sur la rue Saint-Paul, Basse-Ville. Il avait été décrété d'accusation par le grand jury du district de Québec, et avait été admis à caution en attendant son procès. Il réussit à éluder plus tard les poursuites de la justice en se rendant à Chicago. Croyant que l'affaire était oubliée, il se repatria et s'engagea comme commis dans le magasin où il a été arrêté. Les choses allaient si bien qu'il était déjà fiancé à une demoiselle du faubourg Québec. Le commis désillusionné a été transféré à Québec le jour de son arrestation.

TENTATIVE D'INCENDIAT.—M. Boisseau, trésorier de l'Institut-Canadien de cette ville, en descendant dans ses appartements pour aller prendre son souper, sentit une odeur de fumée et de résine. Dans le passage étroit et obscur

entre la grande porte d'entrée et celle qui s'ouvre sur son logement, il découvrit qu'une tentative avait été faite pour incendier l'édifice. Un individu avait chargé un gros os de bœuf avec de la résine, du salpêtre et de la poudre, et l'avait déposé sur le plancher après y avoir mis le feu. La police fut avertie, mais aucune arrestation n'a été faite. Quelques officiers pensent que la tentative est l'œuvre de quelque mauvais plaisant qui a voulu faire peur au gardien.

LES HIVERS DU BON VIEUX TEMPS.—La température anormale de l'hiver 1878 n'est pas sans précédents. Un correspondant du *Witness* écrivant de Windsor, dit que l'hiver de 1837-38 a été aussi doux que la saison actuelle. Le 29 janvier, un vapeur portant des troupes américaines, sous le colonel Worth, fit le trajet entre Buffalo et le Détroit. A la mi-janvier, les pêcheurs étaient en fleurs. En 1838, feu M. François Baby, de Windsor, disait à ses amis :

"Vous n'êtes pas assez vieux pour avoir eu connaissance de l'hiver 1818-19. J'étais alors à Québec avec mon père et mon frère aîné (feu Ph. James Baby, de Toronto). Nous fûmes obligés de rester dans cette ville jusqu'au 13 mars afin d'avoir des chemins d'hiver pour nous rendre chez nous. Nous arrivâmes à Sandwich le 21, et la neige disparut le 23 mars. Après cette date, il n'y eut plus d'hiver. Vers cette époque, nous avons eu plusieurs hivers aussi éléments."

—Son Excellence le gouverneur-général a accordé le pardon de Hart, un vieux soldat de l'armée anglaise, condamné au pénitencier, pour un assaut indécent sur une jeune fille. Il avait été prouvé subseqüemment que la plaignante avait voulu le faire chanter en portant contre lui un faux témoignage. Celle-ci subit actuellement une condamnation à six mois de prison pour avoir mené une vie déréglée.

—Un triste événement vient de jeter la consternation dans le village de Saint-Alban, comté de Portneuf. Un riche habitant de la paroisse, nommé Joseph Audy, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Dimanche, il avait fait des sortes d'adieux à ses frères qui, inquiets, crurent devoir passer la nuit chez lui. Malheureusement, leurs alarmes n'étaient que trop justifiées, et l'un d'eux, s'étant éveillé durant la nuit, aperçut Joseph Audy qui, les deux coudes sur la table, regardait fixement une chandelle allumée. Il lui demanda ce qu'il faisait là. Joseph Audy répondit qu'il attendait son fils qui n'était pas encore rentré. Le frère se paya de cette réponse et se rendormit.

Le fils entra, Joseph Audy fit mine de se coucher, sortit de la maison, et ayant mis hors de la remise les voitures qui appartenaient à ses frères, il s'y enferma et, par dessin ou mégarde, y mit le feu.

C'est la femme du troisième voisin, nommé Belisle, qui aperçut la première l'incendie et donna l'alarme. Il était malheureusement trop tard pour porter secours à l'infortuné : on put seulement le voir penché sur un tonneau à peu près dans la position qu'il avait à la maison, lorsque son frère s'était éveillé. On n'a retiré qu'un cadavre carboné.

—Le *Morning Chronicle* nous apprend que le gouvernement fédéral a approuvé les plans du bassin de radoub à Québec, et que la semaine prochaine on demandera des soumissions pour la construction du dit bassin.

INCENDIE.—Vers 4 heures du matin, vendredi, 25 janvier, un habitant de la campagne s'aperçut, en entrant dans la ville, que le feu consumait la fonderie de Joliette. L'alarme fut donnée dans un instant, et aussitôt les pompiers se rendirent sur le théâtre de l'incendie : le feu n'avait encore consumé qu'une partie de la forge. Mais, malgré tous les efforts des pompiers, l'incendie gagna le corps principal de l'édifice, dont le toit et le second étage furent entièrement détruits, ainsi qu'une grande quantité de bois, six moulins à battre et beaucoup d'autres effets. Les pertes sont estimées à 4 ou 5 mille piastres, en partie couvertes par les assurances.

La fonderie de Joliette était assurée à la Citoyenne, à la Stadacona et à la North British & Mercantile Ins. Com., pour un montant de 2,000 dans chacune de ces compagnies d'assurance.

La compagnie de la fonderie de Joliette va faire reconstruire son établissement sous le plus bref délai.

LETRE A UNE MORTE.—On écrit de Marchiennes au *Courrier du Nord* :

"M. et Mme C..., qui habitent une commune de nos environs, avaient une fille de confiance, nommée Blanche, qui montrait une grande piété et un grand attachement pour sa maîtresse."

"Le mois dernier, peu de temps après un voyage à Bruxelles, la dame C... tomba malade et mourut. Tandis que le corps préparé pour le cercueil était resté seul pour un moment en attendant qu'il fût transporté à Tournai, où réside la famille de cette dame, Blanche se glissa furtivement dans la pièce où il se trouvait ; une des personnes présentes l'aperçut et la vit soulever le linceul et se retirer promptement. On pensa qu'elle avait enlevé les bagues laissées aux doigts de la morte, suivant le désir qu'elle en avait exprimé dans son testament, et on en fit part à la justice."

"Vérification faite, on reconnut que les bagues et les pendants d'oreilles étaient intacts, mais on a trouvé un papier attaché au linceul avec une épingle. C'était une lettre que

la naïve Belge adressait à sa mère décédée à Dollignies, il y a environ un an; en voici le contenu :

“Ma chère et bonne mère,
 “Je vous dirai que M. R... m'a demandée
 “en mariage: comme vous n'êtes plus là, je
 “vous prie de me faire savoir en rêve si je dois
 “l'épouser, et de me faire donner votre consen-
 “tement. Je profite, pour vous écrire, de l'oc-
 “casion de Mme C... qui va au ciel.”

“Cette lettre portait pour inscription: A ma
 mère, Joséphine D..., qui est au ciel.”

—Quelques mots de statistiques suffiront pour
 donner une idée de ce que sont les grands Jour-
 naux de Londres. Le *Standard*, organe conser-
 vateur, tire à 200,000 exemplaires par jour; le
Daily Telegraph, journal ministériel, à 287,000.
 Le tirage du *Daily News* a plusieurs fois, pen-
 dant la guerre 1870-71, dépassé 300,000.

Quant au *Times*, ses frais de papier dépassent
 2,500,000 francs par an, et l'encre seule coûte
 plus de 100,000 francs. Chaque colonne d'an-
 nonces dans ce journal, qui en a en moyenne 9
 par page, rapporte un revenu brut de 170,000
 francs. Voilà des chiffres à faire venir l'eau à
 la bouche!

—D'après un relevé fait par des personnes
 compétentes, voici le nombre de familles cana-
 diennes habitant les villes ci-dessous mention-
 nées :

MASSACHUSETTS.	
	Familles canadiennes
Worcester	500
Webster	350
New Bedford	200
Haverhill	300
Fitchburg	125
Milbury	200
West Boylston et Oakdale	205
Oxford	78
North Brookfield	200
Spencer	400
Westboro	60
Northbridge, East, Douglas, Whitins, etc	300
Lowell	500
Ware	110
Lawrence	333
Fall River	900
Salem	140
Milboro	200
NEW HAMPSHIRE.	
Nashua	425
Manchester	550
Concord	50
Suncook	200
CONNECTICUT.	
Waugrean	175
Willimantic	150
Grosvenordale	253
Danielsonville	240

Total, dans ces 29 villes et villages: 6,644
 familles canadiennes.

—Toujours les inventions exotiques!

C'est de l'Inde à présent que nous vient la lu-
 mière. On vient, en effet, d'inaugurer aux en-
 virons de Bombay, pour abattre les arbres, un
 nouveau système qui laisse bien loin derrière lui
 toutes les idées mécaniques imaginables.

On prend une pile voltaïque, et on rejoint les
 deux pôles par un fil de platine, qui se trouve
 instantanément chauffé à blanc. On appuie ce
 fil contre l'arbre à abattre, et on tire. Le fil
 passe à travers le bois qu'il brûle comme au mi-
 lieu d'une motte de beurre, et en cinq minutes
 coupe en deux un arbre dont les scieurs de long
 les plus experts n'auraient pas raison en trois ou
 quatre heures.

L'inventeur va, nous dit-on, venir expérimen-
 ter à Paris, pour l'Exposition, ce procédé qui en-
 force radicalement le fameux couteau de M. de
 Crac.

EFFETS DE L'OPIMUM.—On mande de Portland
 (Oregón), à la date du 5 décembre :

“Une épouvantable tragédie s'est passée à
 Teattle, territoire de Washington. Lundi soir,
 vers minuit, un individu du nom de Perry Dren-
 field, résidant de cette localité, saisit sa femme
 par les cheveux, pendant qu'elle était assise, et
 lui jetant la tête en arrière, lui coupa la gorge
 avec un rasoir. La blessure est considérée
 comme mortelle. Drenfield essaya ensuite d'as-
 sassiner son beau-frère avec une hache pendant
 son sommeil. Heureusement qu'il se réveilla en
 ce moment, put éviter le coup et s'échapper.
 Toujours sous l'empire de cette soif de sang,
 Drenfield tenta de tuer une de ses filles, âgée
 de 15 ans; mais la sœur aînée de cette nouvelle
 victime vint à son secours et parvint à la sou-
 traire à la rage sanguinaire de son père. Voyant
 qu'il n'avait pu tuer sa fille, Drenfield se tira un
 coup de pistolet dans la tête et avala une dose
 de strychnine. Il ne tarda pas à expirer dans
 les plus horribles convulsions. Ce malheureux
 a consommé ce triple forfait sous l'empire d'un
 accès de folie furieuse, provoquée par l'abus de
 l'opium et ces liqueurs fortes. On craint que
 Mme Drenfield ne puisse survivre à ses blessures.”

—La pêche à la petite morte a été assez fruc-
 tueuse cette année. Les doux temps que nous
 avons eus pendant une semaine ont fait tort aux
 pêcheurs et ont fait partir les bordages. Mais,
 malgré ce contretemps, ils ont fait une pêche
 aussi fructueuse que les années dernières.

NOUVEAU SYSTÈME DE FAIRE LA CUISINE.—
 M. N... voulant faire une visite à un ami,
 habitant à plusieurs milles de distance, le jour

du nouvel an, dans le comté de Compton, avait
 préparé un cadeau de famille composé d'une
 dinde et de plum-pudding. Prévoyant qu'il
 arriverait trop tard pour que ce qu'il apportait
 pût être cuit pour le dîner, il posa un poêle sur sa
 voiture à deux chevaux, dans lequel il alluma
 un gros feu et mit la dinde et le pudding pour
 cuire et rôtir. Il partit cahin-caha; arrivé à la
 maison de son ami, la dinde et le pudding
 étaient prêts pour être servis sur la table. La
 nouveauté de ce genre de cuisine a été un assai-
 sonnement appétissant, et a donné lieu à de pi-
 quantes plaisanteries pendant le dîner.

VÉTÉRANS.—On nous apprend que sept de
 hommes les plus âgés du pays demeurent dans le
 voisinage de Sainte-Scholastique. Tous sont
 Canadiens-français et fermiers, et leurs âges ne
 peuvent manquer d'exciter la surprise univer-
 selle. Charles Touchette est âgé de 87 ans; Joseph
 Laporte, 86; Joseph Vermette, 89; Joseph
 Davis, 90; Augustin Foudrette, 91; Paul
 Léonard, âge étonnant de 107 ans. Son fils, P.
 Léonard, a 85 ans, et le père et le fils demeurent
 dans la même maison. Tous ces vieillards sont
 des pensionnaires du gouvernement pour services
 rendus au pays durant la guerre de 1812, et on
 peut prouver l'âge de M. Léonard, sr., d'une
 manière très-satisfaisante. On raconte une his-
 toire très-amusante concernant ce monsieur et
 son fils. Il paraît qu'un citoyen de cette ville se
 trouvait à leur résidence, lorsqu'un voisin vint
 leur demander de lui prêter un cheval. Paul,
 âgé de 85 ans, hésita, puis dit: “Je vais aller
 demander à papa.” Ce dernier, en effet, donne
 les ordres nécessaires pour la gestion des affaires,
 et son fils s'empresse toujours d'obéir. Tous
 jouissent d'une excellente santé et paraissent
 disposés à vivre encore plusieurs années.

**LA FEMME COUPÉE EN 130 MOR-
 CEAUX**

AVEUX DU COUPABLE

Nous avons déjà donné des détails sur
 un crime atroce, commis à Anvers, en Bel-
 gique.

Nous terminions en disant que le mari
 meurtrier avait été confronté avec les dé-
 bris de chair de sa femme. Cette mesure
 à eu son bon effet sur l'accusé, qui a raconté
 comme suit son odieux forfait :

“Dans la soirée du 13 août, il rentra
 chez lui en état d'ivresse. Sa femme,
 qui était encore plus ivre que lui, et qui,
 d'ailleurs, se livrait habituellement à la
 boisson, l'accueillit, selon sa coutume,
 “par des torrents d'injures.”

“Midstag, fou de colère et sous l'in-
 fluence de l'alcool, prend un couperet et
 en assène à sa femme un coup qui l'étend
 raide morte.

“L'assassin cache le cadavre et sort. Il
 va au cabaret, et, vers deux heures du ma-
 tin, on le ramène chez lui dans un état
 complet d'ivresse.

“Ici, Midstag semble ne plus trop sa-
 voir ce qu'il a fait. Il raconte qu'il a
 coupé sa femme en deux à l'aide d'un
 couperet et d'un couteau. Le couperet
 n'avait qu'un tranchant, la lame en était
 mince, mais elle coupait parfaitement, dit-
 il. Il y avait à la maison un autre coupe-
 ret à deux tranchants; il l'a cherché par-
 tout, mais il n'a pu le trouver.

“L'horrible opération accomplie, il mit
 une partie du corps dans une grande mar-
 mite en cuivre qu'il cacha sous des loques,
 et l'autre dans un sac qu'il chargea sur ses
 épaules.

“Alors, en ouvrant sa porte, il traversa
 sans bruit la cour, le corridor et se trouva
 dans la rue, par une nuit assez claire, dit
 Midstag, pour reconnaître les passants,
 mais je ne rencontrais personne de ma
 connaissance.

“Le voilà donc en route avec son
 sanglant fardeau. Où aller? Que faire?
 “Le fleuve? mais il rend ses cadavres.
 Une idée vient à Midstag: il ira au cime-
 tière. Il traverse l'esplanade et se dirige
 vers le Kieil.

“Après une marche pénible, il arrive
 au pied du mur du cimetière. Il dépose
 son fardeau et cherche un endroit où l'es-
 calade soit facile. Il le trouve et essaye
 de jeter le sac par-dessus la muraille. Ef-
 forts inutiles, le sac est trop lourd.

“L'assassin le reprend et refait le trajet
 qui le sépare de sa demeure.

“Il rentre chez lui sans avoir été en-
 tendu ni vu et se met au lit.

“Le lendemain il sort toute la journée
 et boit. Le soir venu, il entre et se met
 à dépecer les tronçons du cadavre pour
 alléger le poids qu'il avait à porter.

“Au fur et à mesure que les chairs se

détachent, il les porte, dans une marmite,
 à la fosse d'aisance où il les jette. Quand
 il ne reste plus que les os et la tête, il les
 met dans le sac et retourne au cimetière.

“Il avait bu, dit-il, pour ne pas avoir
 peur. Il avait la tête perdue en arrivant
 au cimetière et il lui serait impossible de
 dire où il a franchi la muraille. Tout ce
 qu'il sait, c'est qu'il a jeté d'abord son sac
 par-dessus le mur, et qu'ensuite il a fran-
 chi celui-ci, qui n'a guère qu'une hauteur
 de deux mètres et demi.

“Alors, avec ses mains et un morceau
 de bois, qu'il trouva là, il creusa un trou
 qui pouvait avoir deux ou trois pieds de
 profondeur, et il y jeta les débris humains,
 qu'il recouvrit de terre. Puis il reprit son
 sac, sauta par-dessus la muraille et rentra
 chez lui.

“Il brûla le sac en rentrant et s'efforça
 de faire disparaître toute trace du crime.
 Les marmites et ustensiles qui avaient
 reçu les membres de la victime furent
 vendus par lui à un marchand de vieux
 cuivre, après avoir été lavés.”

Un libre-penseur avec le Saint-Père

Deux Français fort notables avaient une
 audience du pape: dans leur hôtel était
 un jeune compatriote qu'ils savaient être
 un libre-penseur. Nonobstant ils lui pro-
 posèrent de l'amener avec eux: il se fit
 prier, les génuflexions lui répugnaient. Ils
 le harcelèrent, ils le tentèrent: “Venez,
 ne fût-ce que par curiosité. *Diavolo!* on
 ne voit pas un pape tous les jours!”

Le libre-penseur céda: la réception eut
 lieu; et terminée, le pape, selon son usage,
 demanda aux assistants s'ils avaient à lui
 adresser quelque souhait. Les uns firent
 bénir des chapelets ou des médailles; les
 autres demandèrent tel ou tel témoignage,
 tel ou tel souvenir. Le libre-penseur
 restait muet, insensible.

Le pape fut frappé de ce silence; il fit
 un pas vers le jeune homme:

“Et vous, mon fils, n'avez-vous rien à
 me demander?”

—Rien, sainteté.

—Rien, bien sûr, mon fils?

—Rien.

—Mon fils, avez-vous encore votre père?

—Oui, sainteté.

—Et votre mère?

—Ma mère est morte.

—Eh bien! mon enfant, si vous n'avez
 rien à me demander, moi, j'ai quelque
 chose à vous demander, à vous.”

Le petit voltairien était rigide d'étonne-
 ment.

“Mon fils, j'ai à vous demander la grâce
 de dire un *Pater* et un *Ave* pour l'âme de
 votre mère. Ne consentirez-vous pas à
 vous mettre à genoux avec moi?”

Le pape se mit à genoux: le jeune
 homme fit de même. Quand il se releva,
 il avait le visage baigné de larmes, et il
 sortit en sanglotant.

Nous lisons dans une correspondance de
 Londres:

“Il est hors de doute que, cette fois, l'An-
 gleterre est déterminée à se faire respecter et à
 entraver les projets du czar. Ce n'est pas la
 Grande-Bretagne qui plie, il faudra que ce soit
 la Russie: sinon ce sera la guerre. Il est vrai
 que “l'Eastern Question Association,” sous les
 auspices du duc de Westminister, réclame la
 paix à tout prix. Elle avait déjà soutenu la
 même thèse, au mois de mai dernier, à Saint-
 James Hall, mais elle disparaît au milieu de
 la masse des pétitions adressées de tous les
 points de l'Angleterre au premier-ministre pour
 qu'il ne recule devant aucune éventualité.

“On croit généralement sur le continent que
 l'Angleterre n'a absolument que sa flotte et que
 ses armées de terre ne sont qu'un joint coûteux
 sans aucune utilité sérieuse. C'est une profonde
 erreur. Voici des chiffres dont la précision
 est une preuve de la puissance de la Grande-
 Bretagne.

“Il y a dans les trois royaumes unis 76
 bataillons d'infanterie, 22 régiments de cavale-
 rie et 50 batteries d'artillerie. Sur le pied de
 paix ces cadres représentent 54,000 soldats d'in-
 fanterie, 9,000 de cavalerie et 300 pièces de
 campagne. La milice et la réserve, parfaite-
 ment organisées, peuvent, en un très-court
 espace de temps, élever cet effectif à 100,000
 fantassins, 12,000 hommes de cavalerie et 350
 bouches à feu. Il y a, en outre, 4,000 artille-
 riers employés aux défenses des côtes et 3,000 soldats
 du génie dispersés dans différentes places.

“Dans les places de la Méditerranée il faut
 compter 10,000 fantassins, 1,500 artille-
 riers et

600 sapeurs. Dans les colonies 6,000 fantassins,
 1,200 artille- riers et 600 sapeurs, et—ce qu'il ne
 faut pas dédaigner—une milice coloniale qui
 peut envoyer à la mère-patrie environ 90,000
 hommes.

“Passons maintenant aux Indes. En fait de
 régiments anglais nous avons 45,000 fantassins,
 3,000 cavaliers, 300 bouches à feu; puis l'armée
 indigène qui se compose de 120,000 fantassins,
 15,000 cavaliers et 150 pièces de campagne.

“Si nous tournons du côté des troupes dites
 auxiliaires, voici ce que les statistiques nous
 donnent en Angleterre: 90,000 fantassins, 15-
 000 cavaliers, 10,000 artille- riers.

“Quant aux volontaires qui ont déjà fait leurs
 preuves comme précision de tir et comme soli-
 dité, nous avons 150 fantassins, 30,000 artille- riers,
 250 canons et quelques escadrons de cavalerie
 légère.

“N'oublions pas qu'il y a 500,000 volontaires
 inscrits sur les cadres, et que je ne fais pas
 figurer les réserves de la milice.

“En quelques semaines, grâce à l'énergie du
 ministre de la guerre, M. Gathorn Hardy, grâce
 aux préparatifs silencieusement organisés, grâce
 aux accumulations gigantesques d'armes, de vi-
 vres et de munitions à Gibraltar, à Malte et à
 Bombay, l'Angleterre peut mettre en ligne
 200,000 hommes de troupes de premier ordre,
 tout en se gardant de 3 à 400,000 hommes pour
 la défense du territoire.

“Quant à la flotte, il est inutile, n'est-ce pas,
 d'en parler.”

Messieurs nos concierges, d'après l'*Écroulement*
 de Paris:

Un portier fait l'éducation de son fils, le futur
 héritier de sa loge:

Pour le premier étage, salue toujours en t'in-
 clinant et en tenant ta casquette à la main.

Pour le second, découvre-toi seulement.

Pour le troisième et le quatrième, un signe
 de tête.

Quant au cinquième, attends que le locataire
 commence.

J'en connais plusieurs, pour ma part, qui n'é-
 lèvent pas la politesse si haut.

* *

A la police correctionnelle:

Sur le banc des prévenus est assis un Don Juan
 de barrières.

Le président.—Votre nom?

L'accusé d'une voix traînante.—Zidore.

Le président.—Que faites-vous?

L'accusé, avec fatuité.—Des victimes, mon
 président.

* *

X..., qui a beaucoup d'esprit, a failli néan-
 moins se trouver embarrassé, l'autre soir.

Il dînait dans le monde, et au dessert, comme
 on parlait de la Turquie, une dame lui demanda
 à brûle-pourpoint:

—Le sultan est-il marié?

Heureusement, X... a du sang-froid et ré-
 pondit en souriant:

—Beaucoup, madame!

Le mot a eu un succès énorme.

* *

Encore une plaisanterie du *Charivari* pour
 nous refaire un peu de la politique.

Un général russe s'incline profondément de-
 vant le ministre de la guerre. Cham est le cou-
 pable.

—Grande victoire! J'ai exterminé les Turcs!

—Vous félicitez vos troupes!

—Mais... il ne m'en reste plus.

* *

Convité à une première représentation dans un
 petit théâtre, un de nos confrères arrive au mi-
 lieu de la soirée, et trouve sa place occupée par
 une grosse dame.

—Comment! fait-il à l'ouvreuse, ma place
 est prise!

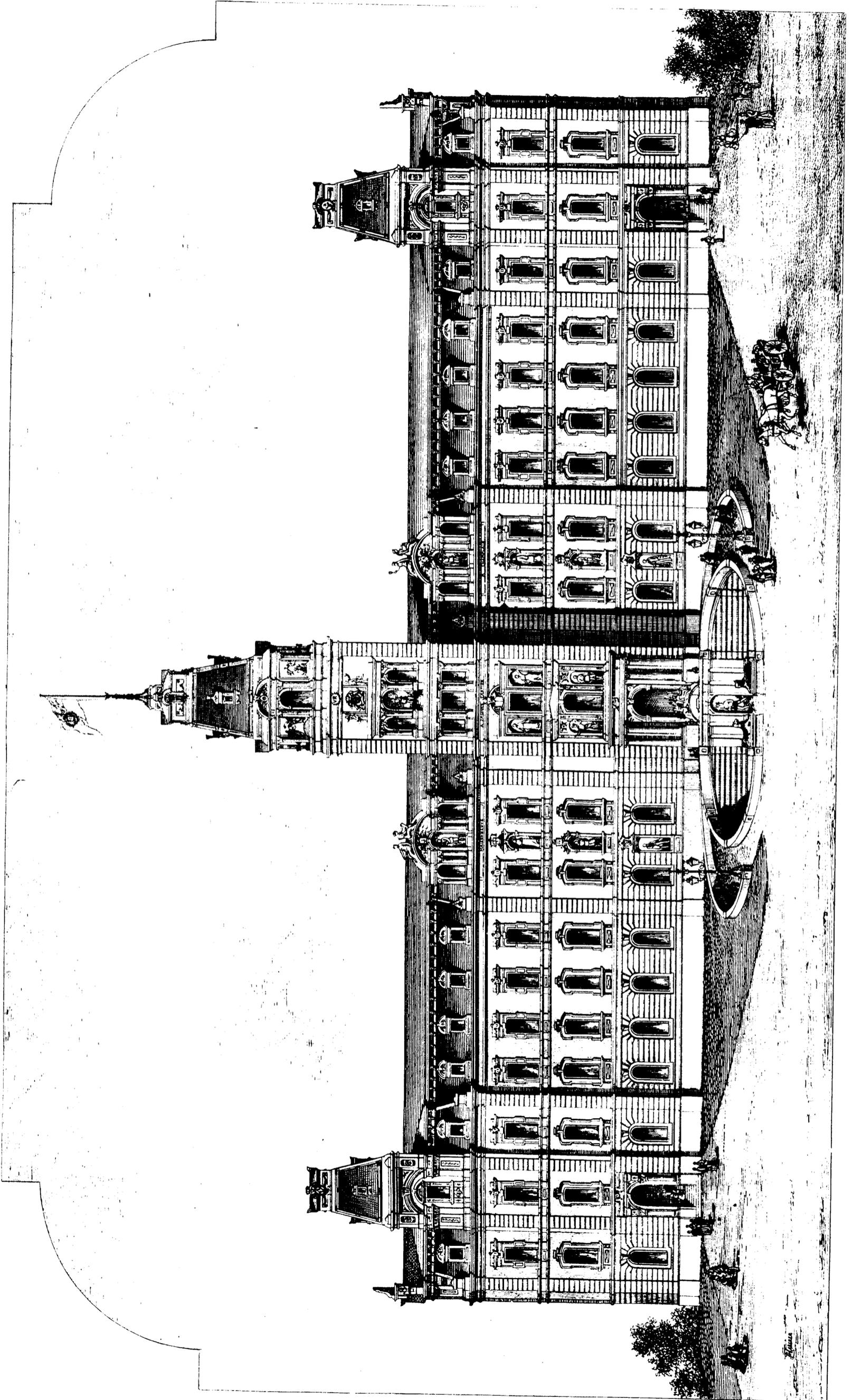
—C'est une erreur, monsieur: mais nous al-
 lons la réparer.

et, s'approchant de la grosse dame, l'ouvreuse
 lui dit:

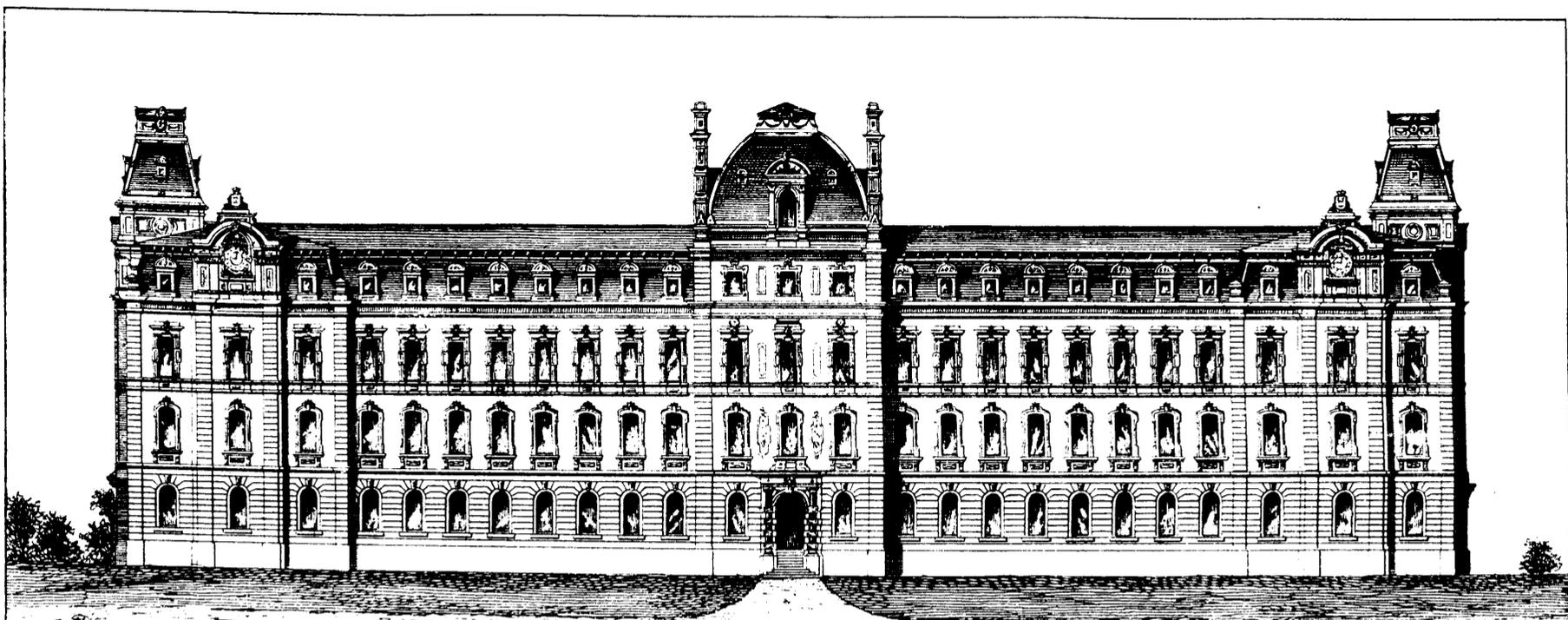
—Voudriez-vous, madame, avoir la complai-
 sance de prendre monsieur sur vos genoux!

“PUBLIC HEALTH MAGAZINE”
 Geo. A. Baynes, M.D., etc., rédacteur, dit: Nous avons
 fait usage du PHOSFOZONE dans des cas convenables
 avec un succès marqué, et les résultats obtenus nous ont
 tellement satisfait, que nous le prescrivons aujourd'hui
 constamment, ayant une entière confiance dans son effi-
 cacité. COMME TONIQUE durant la convalescence, nous
 ne recommandons rien qui puisse lui être comparé, et nous
 nous croyons tenu par devoir d'en recommander l'usage à
 nos confrères et au public en général. Vendu par tous
 les pharmaciens, et préparé dans le laboratoire des pro-
 priétaires, Nos. 41 et 43, rue Saint-Jean-Baptiste, Mont-
 réal.

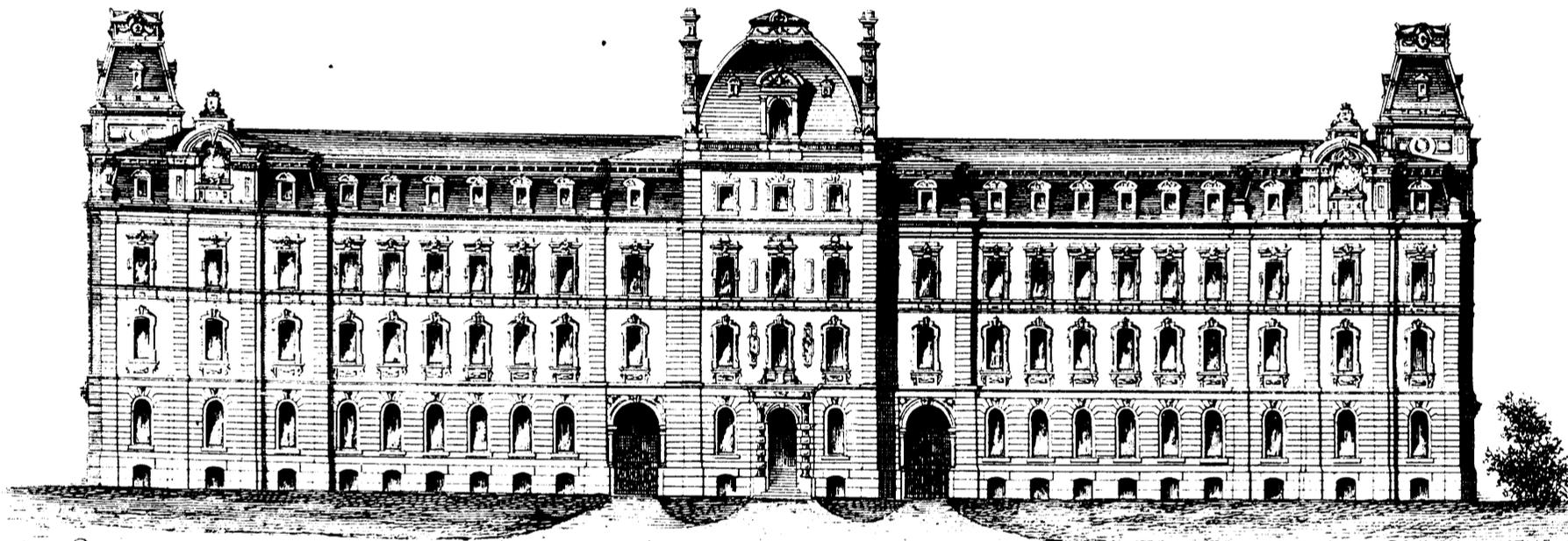
AVIS AUX DAMES.
 Le soussigné informe respectueusement les
 Dames de la ville et de la campagne, qu'elles
 trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue
 St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes
 d'Antruches et de Vautours, de toutes couleurs;
 aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exé-
 cutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes
 sur échantillon sous le plus court délai: Gants
 nettoyés et teints noirs seulement.
 J. H. LEBLANC, Atelier: 547, rue Craig



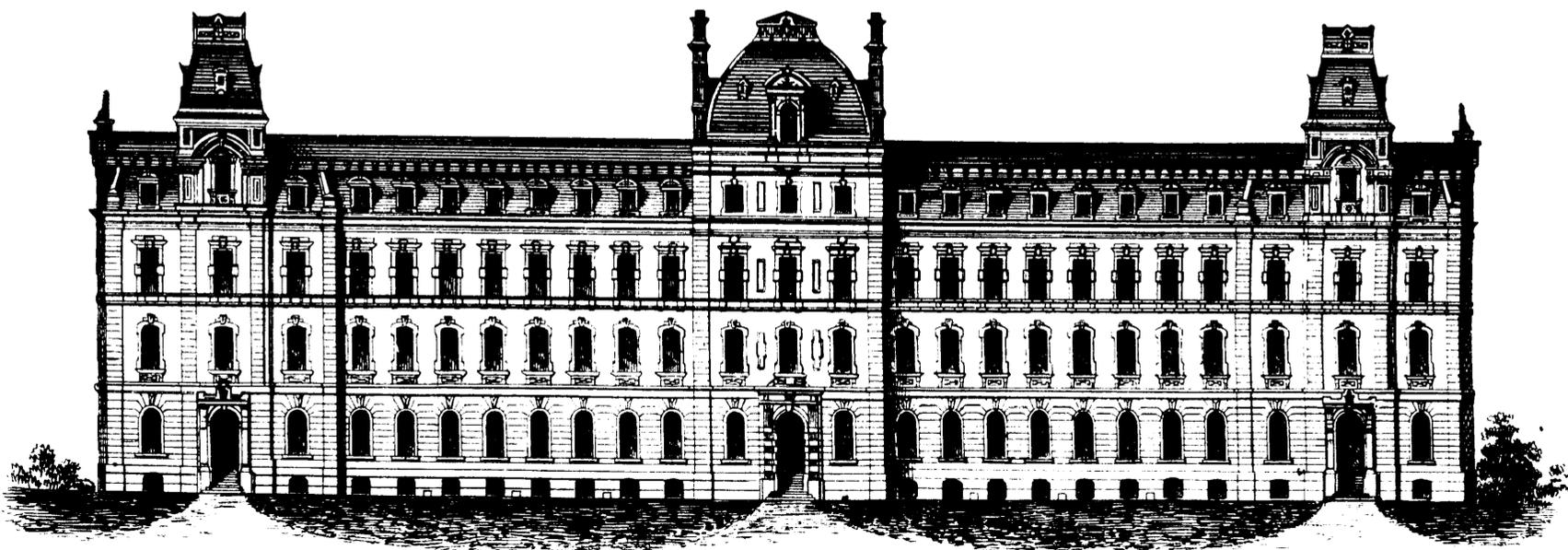
FAÇADE DES NOUVEAUX ÉDIFICES DU PARLEMENT A QUÉBEC, EN VOIE DE CONSTRUCTION



COTÉ DROIT



COTÉ GAUCHE



ARRIÈRE

LE VIEUX PÈRE

J'aime à vous voir jouer auprès de ma fenêtre. J'aime à vous voir courir les papillons luisants. Et vos éclats de voix dans mon âme font naître D'un passé déjà loin les vagues séduisantes. Oui, vos yeux si francs sont un baume à mon âme. Alors, je vous appelle et je vous tends les bras. Je puis la gaieté dans vos yeux pleins de flamme. Mais lorsque vous pleurez, je ne vous aime pas.

J'aime à vous voir encore, troupe ardente et serene. Ignorante du mal qui fait verser des pleurs. Conservez tout joyeux des confins de la plaine. Et ne faire cadeau des plus charmantes fleurs. L'autre jour, vous avez emporté du bocage Des oiseaux enlevés à leur mère là-bas : Vous les tenez captifs dans une étroite cage. Quand vous êtes cruels, je ne vous aime pas.

Soyez toujours amis, n'ayez pas de parole. Trop acerbe entre vous ; aimez-vous constamment. Conservez votre force et votre gaieté folle. Vous êtes fribbles, songeurs, ce serait mon tourment. Oh ! vous ne savez pas combien votre vieux père. Et dans, compte sur vous pour raffermir ses pas. La candeur et l'amour font l'avenir prospère. Quand vous êtes cruels, je ne vous aime pas.

SAINT-JULIEN.

SECRET DE JEUNE FILLE

Nous donnons à titre de curiosité la seule nouvelle qu'aient, croyons-nous, jamais écrite en français l'éminent romancier dont tous les journaux anglais déploient la perte.

Miss Julia Kavanagh, qui vient de mourir subitement à Nice, à l'âge de 53 ans, était un des auteurs les plus connus et les plus appréciés de l'Angleterre. Elle débuta très-jeune dans la carrière littéraire, et n'avait pas vingt ans quand elle composa *Nathalie*, son premier roman.

Ce livre, qui avait été successivement refusé par deux éditeurs, eut un tel succès que le nom de miss Kavanagh devint rapidement célèbre.

Elle publia successivement *Daisy Borne*, *Madeleine*, *Grace Dee*, *Queen Mab*, *Beatrice*, *Silvia*, *Two Little*, etc., etc., et ses nombreux romans furent toujours accueillis avec la même faveur, non seulement en Angleterre et en Amérique, mais encore en Allemagne, où ils étaient traduits aussitôt et où l'on arrangeait pour le théâtre quelques-uns de ces ouvrages.

Un seul des romans de miss Kavanagh a été traduit en français, c'est *Daisy Borne*, qui parut sous le titre de *Tout et Papille*. La maison Hachette le plaça aussitôt dans sa bibliothèque des bons livres.

Miss Kavanagh, qui parlait français comme une Parisienne, se méfiait des traductions ; plus d'une fois, elle entra la pensée de transcrire elle-même ses ouvrages dans notre langue, mais ses engagements avec ses éditeurs ne lui en laissèrent point le loisir.

D'origine irlandaise, elle joignait à la vivacité spirituelle de ses compatriotes, une instruction très-sérieuse et très-variée, et rien ne peut rendre le charme de sa conversation.

Une partie de la vie de miss Julia Kavanagh s'est passée à Paris ; elle regardait la France comme une seconde patrie ; aussi ne voulut-elle pas la quitter lorsque la guerre éclata et passa en Normandie les funestes mois de l'hiver 1870-1871. Forcé un peu plus tard, par sa santé délicate, d'habiter un climat plus doux que celui de Paris, elle s'était fixée à Nice avec sa mère. "J'ai choisi Nice plutôt que l'Italie, disait-elle aux amis à qui elle faisait part de cette résolution, parce que Nice est encore la France !"

Depuis longtemps ma cousine me priait de l'aller voir. J'acceptai enfin, mais non sans regret. Il s'agissait de passer plusieurs semaines avec Mme Le Tellier, dans une propriété qu'elle avait achetée au fond de la Normandie, et que je ne connaissais pas.

J'éprouvai une sorte de tristesse à quitter le milieu tranquille dans lequel je vis avec tant de douceur depuis bientôt vingt ans. Une femme qui ne s'est pas mariée, qui n'a pas de liens de famille, vieillit vite dans la solitude. Je m'en aperçus lorsqu'il fallut me mettre en route, et j'avoue que je me suis toujours repentie du voyage auquel je dois la seule aventure romanesque de ma vie.

Je partis par un temps affreux, j'eus de la pluie toute la matinée. Il pleuvait encore lorsque j'arrivai vers la fin du jour à la station de... où la voiture de Mme Le Tellier m'attendait. La route qui conduisait à la propriété de ma cousine traversait de vastes plaines d'un aspect triste et morne. La pluie avait cessé, mais les derniers rayons d'un soleil d'automne tiède et pâle s'allongeaient sur de grandes flaques d'eau qu'un essaim d'hirondelles rasaient de leur vol tournoyant et rapide. Le cheval allait au pas, tant la route était en mauvais état, le cocher sifflait sur son siège, je regardais tristement devant moi, je regrettais déjà ma chambre, mes livres, mon intérieur si paisible et si doux. Je trouvais à cette campagne je ne sais quel air sombre et désolé. Le soleil s'était couché ; les premiers plans du paysage rentraient dans l'ombre. Le crépuscule, en s'avancant dans la plaine, semblait faire reculer la lumière jusqu'à la limite de l'horizon. Bientôt, il n'y eut d'éclairé que le fond du tableau. Sur cet espace terne et gris, je vis passer une troupe de paysans qui revenaient lentement du marché. L'eau verte et endormie d'une grande mare réfléchissait la paisible cavalcade et quelques nuages qui passaient dans le ciel pluvieux du soir. C'était l'automne dans toute sa tristesse.

Nous arrivâmes enfin à la maison de ma cousine. Elle était fort ancienne, assez vaste, mais sombre. Mon cœur se serra à l'aspect des grandes salles et des fenêtres étroites que j'aperçus en entrant. Il me sembla que l'on devait s'ennuyer à son aise dans cette demeure. Mais je n'eus pas le temps de m'arrêter à cette pensée chagrine, j'entendis le pas et la voix de ma parente qui accourait pour m'embrasser.

Cette bonne Mme Le Tellier était bien la meilleure femme du monde. Elle m'accueillit avec une joie réelle, au fond de laquelle je décelai cependant une certaine tristesse. Sa fortune était prospère, sa santé excellente ; je devinais que Marie Blanchet, jeune nièce orpheline qu'elle avait élevée et qu'elle tenait en grande

affection, devait lui donner quelque souci. Tout en m'installant dans ma chambre — hélas ! qu'elle était triste pourtant, et c'était la meilleure du logis — je demandai où était Marie.

— Elle est allée voir une amie malade, une jeune fille qui se meurt d'une maladie de cœur. Elle va rentrer.

— Elle va bien ?
— Oh ! parfaitement, reprit Mme Le Tellier. Mais son visage s'assombrit, on eût dit qu'elle m'annonçait une mauvaise nouvelle.

On prétend que les vieilles filles sont curieuses. Je n'en sais rien, mais je ne le crois pas. Je me contentai de dire à ma cousine :

— Pourquoi ne se marie-t-elle pas ?
— Ah ! voilà. Elle est jolie comme un ange, bonne autant qu'on peut l'être ; ma fortune lui est assurée, les prétendants abondent, mais Marie les refuse l'un après l'autre, et elle a vingt-quatre ans.

— Peut-être a-t-elle quelque sentiment caché ?
— Marie ! fi donc ! je l'ai laissée parfaitement libre. "Épouse qui tu veux, lui ai-je dit. Seulement, comme je ne veux pas me séparer de toi, que ce ne soit pas un officier." Or, voyez la chance, il ne s'en est pas présenté un seul.

— Peut-être est-ce une vocation religieuse que Marie n'ose vous avouer.
— Point. J'ai eu cette pensée. J'en ai parlé à Marie, elle m'a répondu en souriant qu'elle n'avait jamais songé au couvent. Non, ce n'est point le mariage qui lui repugne, ce sont les maris. Ah ! combien je regrette M. de Ménars. Je n'ai jamais connu d'homme plus distingué. Il a trente ans à peine, une belle fortune, un esprit supérieur, toutes les qualités aimables et solides qui peuvent assurer le bonheur d'une femme, et ajoutez à cela qu'il était fort épris de Marie.

— Et elle n'en a pas voulu ! m'écriai-je étonnée. C'est inouï, je l'ai rencontrée à Paris, ce M. de Ménars, il est charmant.
— Eh bien ! elle l'a refusé deux fois, répondit Mme Le Tellier en soupirant, et il vient de se marier. Ainsi, c'est fini.

— Cher cousin, je n'y comprends rien.
Je n'y comprenais rien, en effet. Marie, qui survint alors et se jeta dans mes bras avec effusion, ne me semblait pourtant pas destinée au célibat. C'était une blonde au visage souriant et tendre, aux yeux bleus et ingénus.

Elle avait vingt-quatre ans et en paraissait dix-huit à peine. Ses traits charmants avaient encore toute la grâce rieuse et naïve de la jeunesse, rien n'était plus séduisant et plus doux que son sourire. Je compris que M. de Ménars eût été vivement épris d'une aussi jolie fille. Mais je ne m'expliquais pas qu'elle eût refusé deux fois un homme jeune encore, riche, accompli de tout point et fort amoureux.

J'avais vu naître cette enfant. Je crus pouvoir l'interroger. Ma cousine nous avait guettées. Nous étions descendues ensemble au grand salon et nous y étions seules. Marie, assise dans l'embrasure d'une des fenêtres, regardait fuir les nuages d'un air pensif. A quoi songait-elle ?

— Marie, lui dis-je sans préambule aucun, d'où vient que vous ne voulez pas vous marier ?
Marie me répondit très-simplement :

— Mais je ne demande pas mieux, cousine.
— Eh bien ! alors pourquoi êtes-vous Marie Blanchet, comme devant ?

— Ah ! dit-elle avec un sourire railleur, c'est que j'attends.
Je voulus la faire sortir de là. Mais Marie s'était réfugiée dans l'attente comme dans un fort inexpugnable, et j'eus-ai en vain de la confesser. Quoique je pusse faire, elle m'échappait toujours.

Ma cousine revint, il fallut parler d'autre chose. J'avoue que je m'ennuyais mortellement. La monotonie de cet intérieur provincial n'était pas la mienne. Un orage épouvantable éclata après dîner, et fit diversion. Mme Le Tellier en fut tellement bouleversée qu'elle alla se mettre au lit. Je me retirai dans ma chambre, et je tâchai de lire malgré les éclairs ; mais j'étais agitée et je laissai bientôt tomber mon livre sur mes genoux. L'orage s'éloignait en grondant. On avait oublié de fermer les volets de ma fenêtre, et à travers les vitres, je voyais s'agiter les grands arbres du jardin, tandis que la lune semblait courir follement sur les nuages. C'était beau, mais c'était triste.

Un léger coup frappé à la porte de ma chambre me fit tressaillir. Je me levai et j'allai ouvrir. C'était Marie ; elle était fort pâle et tenait une lettre ouverte à la main.

— Ma cousine, me dit-elle d'une voix enrouée, je viens vous demander un grand service. Ma pauvre Constance, qui allait mieux il y a quelques heures à peine, se meurt et demande à me voir ce soir. Sa mère me l'a écrit et me supplie de la contenter. Voulez-vous être assez bonne pour m'accompagner. Le château du Mersan est à une lieue d'ici. Ma tante ne veut pas que j'y aille seule, et notre pauvre François est trop souffrante pour sortir même en voiture.

J'eus grand-peine à dissimuler l'effroi douloureux que m'inspirait cette prière. Si je suis seule, hélas ! c'est que les autres bien chers m'ont quittée l'un après l'autre. Ma vie est remplie de ces ombres bien aimées. Leur souvenir m'est doux, mais non ce qui me rappelle l'heure navrante de l'adieu. La pensée d'être près d'un lit de mort me serre le cœur. Ce duel terrible, dans lequel la force, la jeunesse et la vie sont toujours vaincues, attriste tout mon être ; mais j'eus assez d'empire sur moi-même pour ne rien témoigner de ce que j'éprouvais. Je m'empressai d'accéder au désir de Marie, et nous partîmes aussitôt.

Ce voyage lugubre me remplît de tristesse. La conversation de Marie n'était pas faite pour

m'égayer. Elle se mit à pleurer quand nous fumes en voiture, et lorsque cette première douleur fut un peu calmée, elle ne m'entretint que de Constance du Mersan.

— C'est un ange, me dit-elle, elle deviendrait Carmélite si elle pouvait guérir. Ah ! si la vocation religieuse se donnait, je serais déjà une sainte dans quelque couvent. Constance est admirablement belle ; elle aurait épousé M. de Ménars par obéissance et parce que ses parents souhaitaient bien vivement ce mariage, mais une cellule était toute son ambition.

— Comment se fait-il que votre amie ne soit pas devenue Mme de Ménars ?
— Comprenez-vous cela, ma cousine ? dit vivement Marie. Tout le monde parlait de ce mariage, M. de Ménars dansait toujours avec Constance, puis soudain c'est une autre qu'il devait épouser.

— Et cette autre, c'était Marie Blanchet ?
Marie demeura un moment interdite, puis elle me répondit assez sèchement :

— Eh bien ! oui, c'est vrai, mais vous jugez si j'étais disposée à l'écouter. Comment pouvais-je lui pardonner d'avoir abandonné ma chère Constance !

— Mais s'il ne l'aimait pas, chère petite, il aurait dû l'aimer, dit Marie avec feu.
— Mon enfant, lorsqu'un homme d'honneur se retire, et M. de Ménars a une réputation excellente, il a souvent de bonnes raisons pour cela.

— Vous accusez Constance, s'écria Marie indignée.
— Pas le moins du monde. C'est un ange, vous l'avez dit ; mais si M. de Ménars n'aime pas les anges, qu'y voulez-vous faire ?

Marie se tut. Je devinais qu'elle bondait. La jeunesse est ainsi faite. Ses antipathies comme ses haïnes ont toujours quelque chose de passionné et d'absolu.

Nous arrivâmes enfin au château du Mersan. Je vis, ou plutôt je devinais un grand bâtiment noir. Marie me montra une fenêtre du second étage qui était faiblement éclairée.

— C'est la chambre de Constance, me dit-elle tristement ; pauvre Constance, elle se croyait guérie quand je l'ai quittée.

Une femme âgée, une parente de la famille, je crois, nous recut. Elle nous fit monter à la chambre de Mlle de Mersan. Jamais je n'oublierai de spectacle qui s'offrit à mes yeux. Je crois que cette chambre était vaste et assez sombre. Je me souvins qu'une seule bougie brûlait sur la table, et j'aperçus un Christ d'ivoire, au fond d'une grande alcôve ; il y avait aussi quelques figures tristes et pâles dans l'ombre ; mais, je l'avoue, ce ne sont là que des souvenirs confus. Ce qui m'est toujours présent, ce que rien ne saurait effacer de mon souvenir, c'est Constance du Mersan elle-même.

Elle était étendue sur une chaise longue, et toute enveloppée d'une robe de chambre de cachemire blanc.

Ce vêtement, semblable à un linceul, ajoutait à la pâleur de son visage et de ses mains croisées.

Mais rien, pas même le mal cruel qui la consumait, ne pouvait altérer la beauté de cette jeune fille ; elle avait les traits les plus purs, les yeux noirs les plus doux. Elle sourit lorsque Marie s'approcha d'elle, et ce sourire avait une séduction infinie. On ne comprenait pas, en la voyant, qu'un être aussi charmant pût mourir.

Marie n'était que jolie. Constance était admirablement belle. Elle fit un geste. Les femmes qui l'entouraient se levèrent. J'allais me retirer avec elles, mais Mlle du Mersan me retint.

— Vous êtes la cousine ? me dit-elle.
Je fis un signe d'assentiment.

— Alors restez, Marie aura besoin de vous.
J'obéis, mais l'accent impérieux de cette jeune fille m'étonna. Je commençais à trouver quelque chose d'étrange et d'indomptable dans le visage qui, d'abord, m'avait semblé si doux.

Sa mère s'approcha d'elle et murmura quelques paroles que je ne pus entendre. Peut-être demandait-elle à rester.

— Non, lui répondit durement sa fille. Et la pauvre mère s'éloigna en étouffant ses sanglots. La porte se referma sur elle. Marie s'assit auprès de son amie ; j'étais un peu plus loin, dans l'ombre, mais je les voyais toutes les deux.

— Marie, dit Constance, ne vous étonnez pas si je vous ai fait revenir. Vous avez beaucoup à pardonner...
— Moi ? dit Marie ; moi, Constance ?

— Oui, vous. Mais je commencerai par vous parler de moi. Il y a, entre votre destinée et la mienne, un lien cruel que vous n'avez jamais compris. Vous vous souvenez de M. de Ménars, n'est-ce pas ? Tous vos malheurs et tous les miens viennent de lui.

— Vous l'aimiez ? s'écria Marie.
— Et c'est vous qu'il a choisie ; oui, la est le mal.

— Ah ! Constance, si je vous ai fait souffrir, pardonnez-moi, pardonnez-moi, s'écria Marie les larmes aux yeux.

Mlle du Mersan se mit à rire. Ce rire nerveux et saccadé me glaça ; Marie en demeura altérée.

— Laissez-moi finir, reprit Constance. Eh bien ! oui ! j'étais la plus belle et la plus riche, mais vous étiez aimée. Cela ne vous a pas porté bonheur, ma pauvre Marie ; je jure que vous ne seriez jamais sa femme ; et, vous le voyez, j'ai tenu mon serment, c'est une autre qu'il épouse.

— Vous me faites peur, dit Marie. Et je la vis trembler.

— Laissez-moi donc finir, dit encore Constance. Ah ! si j'avais pu vous donner la vocation religieuse, je n'aurais rien à vous dire, mais vous n'avez pas voulu ; après tout, c'est un peu votre faute.

— Vous me faites bien mal, dit Marie, qui était devenue toute blanche.
— Laissez-moi donc finir, reprit de nouveau Constance.

Je l'avoue, l'accent froid, monotone et presque inexorable de cette jeune fille, son regard fixe comme celui de la fatalité revêtue d'une forme vivante, m'effrayaient. Je compris que cette amante désespérée de M. de Ménars avait dû être cruelle pour ma chère Marie. Je me tins prête à tout. J'étais bien éloignée, cependant, de deviner la vérité.

— Vous vous souvenez du bal que donna le préfet, il y a deux ans, dit Mlle du Mersan à Marie ; vous vous souvenez d'avoir dansé avec mon frère le capitaine ?
Pauvre Marie ! elle devint si rouge que j'en fus peinée.

— Oui, je crois... Je ne sais, répondit-elle en balbutiant.
— Marie, Marie, je sais tout, s'écria Constance avec un éclat subit.

— Vous me faites bien mal, dit Marie, qui était devenue toute blanche.

— Laissez-moi donc finir, reprit de nouveau Constance.

Je l'avoue, l'accent froid, monotone et presque inexorable de cette jeune fille, son regard fixe comme celui de la fatalité revêtue d'une forme vivante, m'effrayaient. Je compris que cette amante désespérée de M. de Ménars avait dû être cruelle pour ma chère Marie. Je me tins prête à tout. J'étais bien éloignée, cependant, de deviner la vérité.

— Vous vous souvenez du bal que donna le préfet, il y a deux ans, dit Mlle du Mersan à Marie ; vous vous souvenez d'avoir dansé avec mon frère le capitaine ?
Pauvre Marie ! elle devint si rouge que j'en fus peinée.

— Oui, je crois... Je ne sais, répondit-elle en balbutiant.

— Marie, Marie, je sais tout, s'écria Constance avec un éclat subit.

Marie se leva, son visage était en feu.
— Il m'a donc trahie, dit-elle avec angoisse.
— Je sais tout, reprit Constance. Je sais que depuis deux ans il vous écrit d'Afrique, que vous recevez ses lettres par une voie inconnue. Je sais à quelles lettres vous confiez vos réponses. Marie, votre dernière lettre à mon frère finissait par ces mots : "Ne me demandez plus si je vous aime."

Mais votre frère est donc un lâche, s'écria Marie avec désespoir.
— Non, Marie, ce n'est pas cela.
— Mais alors qui vous l'a dit ? Comment le savez-vous ?

Elles se regardaient. Elles m'avaient oubliée. Leurs visages, si beaux tous deux et pourtant si différents : l'un déjà touché par la mort ; l'autre altéré par la douleur, mais plein de vie, restèrent à jamais dans mon souvenir.

— Mais vous ne devinez donc pas ! s'écria Constance avec un emportement douloureux. Mais il faut donc tout vous dire !
— Parlez, parlez donc, dit Marie. Ne me faites pas languir.

— Eh bien ! j'avais vu que mon frère vous plaisait. Ce n'était qu'un caprice. Il était parti, un autre vous le ferait oublier. Je résolus que vous ne perdriez pas son souvenir.

— Grand Dieu ! dit Marie, vous lui avez dit de m'écrire.
— Non, je vous ai écrit en son nom. Voici vos lettres.

Elle posa un petit coffret noir sur les genoux de Marie, puis elle se laissa retomber sur la chaise, comme une personne épuisée de fatigue. Je compris pourquoi elle m'avait dit de rester. Marie semblait être frappée de la foudre.

L'excès de son infortune semblait lui avoir enlevé tout sentiment. Ses yeux fixes me regardaient sans me voir, ses lèvres entr'ouvertes n'exhalèrent ni gémissements ni soupirs. J'étais aussi immobile qu'elle ; je n'osais même parler. Il me semblait qu'au moindre son tout s'écroulerait autour de nous. Ce fut Constance qui rompit ce silence mortel.

— Je ne me dissimule pas mon crime, dit-elle d'un air morne ; il est horrible ! et pourtant je vous ai donné deux ans de bonheur. Vous étiez au ciel, tandis que je souffrais mille maux. Vous ne saurez jamais combien il est dur de parler le langage d'un amour heureux, lorsqu'on meurt de ses souffrances. Que de fois j'eus la pensée de faire déborder dans une de ces lettres le désespoir qui me consumait. Vous ne me croirez pas, peut-être ; ce fut un sentiment de pitié qui me retint. Rendez-moi cette justice, Marie, votre rêve fut pur et doux.

— Non, non, vous mentez ! s'écria Marie qui sembla se réveiller d'un songe affreux. Non, vous ne m'avez pas écrit ces lettres ! Non, je n'ai pas donné ma jeunesse, mon âme et ma vie à un fantôme ! Il est mort, peut-être ; peut-être est-il infidèle et m'a-t-il oublié ; mais il m'aimait, il m'aimait, je vous dis qu'il m'aimait !

Constance baissa la tête sans répondre. Marie éclata en sanglots.

— Ah ! que vous avais-je fait, dit-elle, que vous avais-je fait, Constance ?
— Rien, répondit Mlle du Mersan d'un air sombre, mais il vous aimait. Il en épouse une autre, je le sais, mais au moins ce n'est pas vous. Je ne sais si Marie l'entendit, mais elle fut prise d'un tremblement nerveux qui m'effraya. Je crus qu'elle allait s'évanouir, je me levai pour la soutenir.

— Emmenez-la, dit Constance, et prenez les lettres.

— Venez, mon enfant, dis-je à Marie. Elle se leva à ma voix. Je pris sa main et la soutins jusqu'à la porte. Lorsque nous fumes sur le seuil, elle fit un effort, se retourna et dit doucement :

— Je vous pardonne, Constance.

La voiture nous attendait, la lune était belle et claire ; le ciel bleu n'avait plus de nuage, mais notre retour fut affreux. Marie ne pleurait pas, elle ne parlait pas, elle gémissait faiblement comme une personne que quelque malheur assaillait. La perversité de Mlle du Mersan m'épouvantait. Elle avait tout combiné avec un art perfide. Le caprice d'une jeune fille, la réputation de ma cousine pour l'état militaire, l'absence elle-même, tout était devenu une arme sûre dans sa main. Se repentait-elle ? J'en doutais ; mais la mort allait tout trahir ; elle le savait, et elle avait voulu léguer son secret à celle que la douleur et la honte empêchaient de le révéler.

— Je ne peux pas voir ma tante, me dit Marie lorsque nous fumes arrivées. Ne lui dites rien, cousine, cela la rendrait trop malheureuse. Plus tard, elle saura tout, mon péché et mon châtiment.

—Soyez sans crainte, ma chère enfant, et ayez du courage, Dieu est là.

—Eh bien ! me dit Mme Le Tellier lorsque j'entraï dans sa chambre, comment va cette pauvre Constance ? C'est un ange, n'est-ce pas ?

Je ne sais ce que je répondis, cette parole me semblait bien étrange après ce que je venais d'apprendre.

—Ma pauvre Marie, reprit ma cousine, doit être désespérée. Elle perd une amie incomparable, pieuse, douce et dévouée, j'en suis désolée pour elle.

Mme Le Tellier pleurait. Il fallait la consoler. Jamais tâche ne m'avait semblé si difficile. Est-il rien de triste comme une douleur que tout paraît justifier, et qui repose sur le néant ? J'éprouvai un soulagement réel lorsque je pus enfin quitter ma pauvre cousine.

Mlle du Mersan mourut dans la nuit. J'avais emporté le coffret qui renfermait les lettres de Marie : je les lui remis le lendemain. Elle l'ouvrit d'un air morne. Elle regarda ces lettres déjà jaunies par le temps avec une douleur muette que je respectai, puis elle les brûla une à une.

—J'ai déjà brûlé les autres, me dit-elle, j'ai voulu les relire, mais je n'ai pu continuer, cousine. Elles étaient bien belles, ces lettres, mais, en les relisant, j'y trouvais je ne sais quel charme affreux, quelque chose de beau et d'horrible à la fois. Comment ai-je pu croire que ce soldat, au regard loyal, au sourire si franc, m'écrivait ainsi ? Jamais le frère et la sœur ne se sont moins ressemblés.

Marie, vous l'aimez, je le vois. Eh bien ! espérez, le jeune homme reviendra : je parlerai à ma cousine.

Marie m'interrompit avec une sorte d'effroi. —Jamais, jamais, dit-elle. Il faudrait tout avouer à M. du Mersan, et j'en mourrais. Ma cousine, j'ai fait un rêve, et je n'en guérirai pas, voilà tout.

Elle n'en guérit jamais. Le capitaine du Mersan fut tué en Kabylie quelques mois après la mort de sa sœur. J'étais alors à Paris. Une lettre de Marie m'annonça cette mort.

—Si je pouvais le pleurer, me dit-elle, si j'avais été quelque chose dans sa vie, j'éprouverais de cruels regrets sans doute ; mais, au lieu d'un passé flétri, j'aurais eu un passé pur et doux. Hélas ! je n'ai aimé qu'un songe. Celui que je pleure malgré moi aurait appris ma mort avec indifférence. Il a rempli deux années de mon existence ! et je n'ai occupé aucune place dans la sienne. Chose plus triste encore, il se peut que, si je l'avais connu, je ne l'eusse pas aimé. Vous me dites d'avoir du courage, que je suis jeune encore, que la vie peut offrir mille dédommagements ; je voudrais vous croire, mais je ne le peux pas. Il me semble qu'il y a certaines souffrances de l'esprit comme certaines maladies du corps dont on ne doit jamais guérir entièrement. Ma vie sera calme, je le crois : je me contenterai de repos à défaut de bonheur. Mais, puis-je me dissimuler que j'ai vécu d'illusions ? Je n'ai eu ni joies ni douleurs réelles. Si j'avais été, comme je croyais l'être, la fiancée du capitaine du Mersan, mort glorieusement en combattant pour son pays, il me resterait quelque chose. Le bonheur de mon matin aurait doré ma vie jusqu'au soir. On peut vivre de ses souvenirs et même de ses regrets ; mais on meurt par le cœur, surtout d'un rêve perdu. Pardonnez-moi de me plaindre ainsi ; je ne puis m'ouvrir qu'à vous. J'affligerais trop ma tante si je lui parlais de ma faute. Je lui avouerai tout un jour, mais le courage de la faire ne m'est pas encore venu.

Lorsque je lus cette lettre, je vis bien que ma pauvre Marie avait été blessée profondément. Le temps l'aurait consolée sans doute, mais Dieu réservait une épreuve cruelle à ma cousine : Marie lui fut enlevée par une fièvre cérébrale. Elle eut le délire tout le temps de sa maladie, et mourut sans avoir recouvré connaissance.

Cette mort prématurée remplit Mme Le Tellier de douleur.

—Venez me consoler, m'écrivit-elle. Je ne pus résister à cette prière, et je partis pour***.

On était au printemps. Des pompiers chargés de fleurs bordaient tous les sentiers : de légers nuages blancs flottaient sur un ciel du bleu le plus pur ; une verdure admirable couvrait la terre, et chaque brise qui m'arrivait était chargée de senteurs pénétrantes.

Lorsque la voiture qui était venue me chercher s'arrêta devant le perron de ma cousine, je trouvai à cette demeure antique que je ne sais quelle mine ravagée qui me fit mal. Les fenêtres et les portes étaient ouvertes. Le soleil entra dans toutes ces vieilles chambres et leur donnait un air de gaieté ; le jardin embaumait ; les arbres séculaires s'étaient parés de jeunes feuilles d'un vert éclatant ; les oiseaux chantaient leurs plus belles chansons ; partout la vie débordait, et Marie, si jeune encore, Marie si charmante et si tendrement aimée, n'était plus là.

—Il y a un mois, je l'avais encore, s'écria Mme Le Tellier, en m'apercevant. Et la pauvre femme éclata en sanglots.

Comment consoler cette mère affligée ? car Marie était bien sa fille par le cœur. Je ne l'essayai même pas, mais je pleurai avec elle.

—Ah ! vous me faites du bien, me dit-elle avec effusion.

Le même soir, nous nous rendîmes au cimetière. C'était un petit champ situé sur le versant d'une colline, à côté de l'église.

Dans ce jardin de la mort on ne voyait que des fleurs, des croix de bois vermoulues, et deux pierres blanches devant lesquelles ma cousine s'arrêta.

Elle s'agenouilla sans rien dire. Sur l'un des

tombeaux, je lus le nom de Marie, sur l'autre celui de Constance du Mersan.

—Je l'ai fait mettre à côté de son amie, me dit ma cousine ; elles s'aimaient tant !

Pauvre Marie ! Elle avait dû souffrir et se taire jusqu'à la fin. Elle était morte en emportant son secret.

Je regardai ces deux tombes entourées de fleurs blanches, et sous lesquelles dormaient le bourreau et la victime. Je revis les deux jeunes filles telles que je les avais connues, l'une avec sa beauté pâle et sombre, l'autre riante et jolie comme une matinée de printemps, couchées maintenant toutes deux dans la terre humide ! Le silence du soir remplissait ce lieu paisible. Ma cousine, toujours à genoux, pleurait sans bruit.

Elle se leva enfin.

—Partons, dit-elle, tout mon bonheur est là. Nous nous éloignons lentement, laissant derrière nous ces deux destinées qui dormaient là, enfouies et inconnues, comme tant d'autres dont le monde ignorera toujours le dernier mot.

JULIA KAVANAGH.

RECETTES UTILES

ALCOOL CAMPHRÉ.—Prendre 500 grammes d'alcool rectifié à 90 degrés et y faire dissoudre 50 grammes de camphre pur, puis filtrer.

REMÈDE CONTRE LES AIGREURS D'ESTOMAC.—Les aigreurs d'estomac ont souvent pour cause un état de constipation plus ou moins prononcé. On peut les faire passer en prenant une cuillerée de magnésie calcinée, la délayant dans un quart d'eau sucré, de lait ou de thé, et avalant d'un trait. La dose doit être renouvelée à plusieurs reprises, mais à des intervalles de quatre ou cinq heures, si l'inconfort n'a pas disparu.

COLLE POUR LA FAÏENCE.—Pétrir avec un peu d'eau de manière à former une pâte ferme et liée, une poignée de farine de froment. Quand on a formé avec cette pâte une boule bien homogène, on continue de la pétrir, mais en la tenant sous le filet d'eau que laisse échapper le robinet d'une fontaine. Cette eau enlève de la pâte tout ce qui n'est pas le gluten. Quand l'eau retombe claire et non plus blanchâtre, la colle est prête à être employée. On s'en sert pour enduire les parties brisées que l'on rapproche, que l'on rajuste et que l'on maintient jusqu'à parfait séchage.

COLLE POUR LA PORCELAINÉ ET LE VERRE.—Délayer dans de l'eau-de-vie coupée de son poids d'eau 15 grammes d'amidon, 25 grammes de craie finement tamisée ; ajouter de 7 à 8 grammes de colle forte, et faire chauffer jusqu'à ébullition. Après quelques bouillons, ajouter, tout en agitant jusqu'à parfaite dissolution, de 7 à 8 grammes de térébenthine de Venise. Conserver en flacons bien bouchés.

AUTRE RECETTE.—Pour les objets de faïence, de porcelaine ou de verre qui n'ont aucune fatigue à supporter, on peut faire usage, en guise de colle, d'un mélange d'eau gommée et de farine bien incorporées ensemble et présentant l'apparence d'un sirop demi-épais.

BLESSURE D'ANIMAUX DE TRAIT.—Lorsqu'un cheval ou un bœuf a eu le cou écorché par son attelage, le remède le plus efficace consiste à appliquer sur l'écorchure du blanc de plomb humecté avec du lait. Lorsqu'on n'a pas de blanc de plomb sous la main, on peut se servir de peinture blanche ordinaire. Ce remède, appliqué dès le commencement du mal, guérit infailliblement et radicalement.

MELANGES

LA MURAILLE DE LA CHINE.—La grande muraille de la Chine a été mesurée dernièrement à différents endroits, par M. Unthank, ingénieur américain engagé dans la construction d'un chemin de fer chinois.

La hauteur serait de 18 pieds et la largeur de 15. A chaque centaine de verges à peu près, il existe une tour ayant 24 pieds carrés et de 20 à 25 pieds de hauteur.

M. Unthank a rapporté avec lui une brique tirée de la muraille, laquelle est supposée avoir été faite 200 ans avant J.-C.

Dans la construction de cette immense barrière en pierre, les contracteurs n'ont pas essayé de se détourner des difficultés de terrains, ils les ont surmontées. Sur une longueur de 1300 milles cette muraille traverse les plaines, franchit les montagnes, et chaque pied des fondations est en granit très-fort et le reste de la construction en solide maçonnerie.

Dans plusieurs endroits, il y a des précipices qui n'ont pas moins de mille pieds de profondeur par-dessus lesquels passe cette construction gigantesque, qui ne s'arrête qu'au bord des grandes rivières sur les bords desquelles sont construites les deux tours.

Ce serait un travail presque impossible de calculer le temps qui a été nécessaire à cette construction ainsi que l'argent qui a été dépensé.

Cette œuvre, qui était un empêchement à l'invasion des Tartares en Chine, surpasse tout ce que l'antiquité et le moyen-âge nous ont laissé comme souvenirs. Les pyramides d'Égypte ne sont rien à côté de la grande muraille de la Chine.

L'avenir appartient à l'électricité. On n'en peut douter en voyant tous les jours une application nouvelle de cet agent.

Quoique née d'hier et encore imparfaitement

connue, elle est devenue l'une des forces les plus universelles qui existent.

Aujourd'hui, nous arrive d'Amérique la nouvelle de l'emploi de l'électricité dans le manège des chevaux, en vue d'empêcher les trop nombreux accidents qui se produisent lorsque ces animaux s'emportent.

Le système est très-ingénieux et de la plus grande simplicité.

Le cocher a sous son siège un appareil électromagnétique qu'il manœuvre à l'aide d'une petite poignée. Un fil de métal court le long des rênes et aboutit au mors, en suivant sur toute sa longueur l'épine dorsale du cheval. Il suffit d'imprimer un choc subit à la machine pour arrêter court le cheval le mieux lancé ; l'animal vicieux ou trop ardent est soudain transformé en une espèce de cheval de bois, les pieds rivés au sol. Au contraire, a-t-on affaire à un animal trop lent et veut-on en obtenir un effet opposé, il n'y a qu'à imprimer à l'appareil une série de petits chocs au moyen de la manivelle. Le cheval se sent excité, et, aurait-on attelé à sa voiture l'animal le plus poussif, il sera subitement doué d'une agilité et d'une vigueur merveilleuses.

Les expériences qui ont eu lieu de l'une ou de l'autre manière ont parfaitement réussi, et l'électricité ne doit avoir, paraît-il, aucune influence fâcheuse sur le système nerveux du cheval.

* *

L'UNE DES SUTES DE L'ABUS DU TABAC.—M. le docteur Depierre a fait de curieuses expériences pour démontrer les effets de dépression que produit le tabac sur l'organisme ; il en a tiré comme conséquence un argument contre l'abus du cigare, de la pipe et de la cigarette.

Un coq de race pure fut enlevé, chaque soir, à la compagnie de ses poules et déposé dans un compartiment où l'on faisait brûler lentement, pendant la nuit, sur un petit réchaud, six grammes de tabac de caporal. Il restait dans ce fumoir jusqu'au matin.

Au bout d'un mois, ses dix poules avaient pondu 48 œufs, qu'on fit couvrir. Il s'en trouva 4 de clairs par douzaine. Sur les 32 poulets éclos, 9 périrent pendant l'élevage.

Une expérience comparative était faite, en même temps, sur un autre coq qui n'était pas soumis aux vapeurs du tabac : sur les œufs pondus par ses poules, il n'y en eut qu'un de clair par douzaine, et sur 32 poulets il n'en mourut que 4 pendant l'élevage.

Tous ces poulets furent ensuite mêlés ensemble dans la basse-cour ; ceux qui provenaient du coq nicotiné étaient marqués d'un drap rouge à la patte. Ce qui frappait chez ces derniers, comparés aux autres, était ; l'infirmité du volume et du poids, le manque de vigueur, le défaut d'animation de la crête, de lissé et de brillant dans le plumage, qui sont les meilleurs signes de la santé de la jeune volaille.

Après avoir été soumis pendant six mois aux fumigations du tabac, le pauvre coq en fut affranchi, et les deux familles furent réunies en une seule, dans la basse-cour ; mais là, il vivait honteux et misérable, battu par l'autre coq, repoussé par les poules, et contraint à faire bande à part.

Une expérience du même genre eut lieu sur deux lapins dont l'un fut exposé, chaque nuit, aux vapeurs du tabac, et l'autre en fut exempt. On leur donna même nombre de femelles. Celles du lapin nicotiné mirent au jour 13 petits ; celles de l'autre en eurent 27. Au bout de trois mois, des 13, il n'en restait que 9 ; tandis que des 27 il en restait 21.

Ces expériences ne démontrent-elles pas combien le tabac affaiblit la force et la puissance des êtres organisés et ne font-elles pas entrevoir l'une des causes de la mortalité pendant les premiers mois de l'existence ?

* *

POISSON ÉLECTRIQUE.—Il arrive parfois qu'en posant le pied sur le sable, au bord de la mer, on éprouve une sorte d'engourdissement douloureux du pied : on a posé le pied sur un poisson électrique qui, se sentant en péril, a lancé sa décharge électrique. L'effet produit par ces poissons appelés électriques est des plus variables. Un poisson de taille ordinaire, un turbot, par exemple, est pour ainsi dire foudroyé par son adversaire ; il reste immobile pendant quelques instants, que celui-ci met à profit pour l'avaler, avant qu'il ait repris l'usage de ses sens. D'autre part, Humboldt rapporte que les gymnètes du Brésil et de l'Amérique du Sud paralysent à tel point les chevaux et autres grands animaux qu'elles attaquent, que ceux-ci se noient, faute de force et paralysés pour ainsi dire par la secousse électrique.

Il en est de même pour les hommes qui souffrent par ces décharges redoutables. Sous nos climats, toutefois, la commotion électrique produite par les torpilles est bien moindre : c'est tout au plus si le nageur éprouve un engourdissement douloureux.

Les poissons électriques ne fournissent que rarement deux décharges consécutives ; la seconde est toujours plus faible que la première. On ne sait trop si la torpille ressent quelques effets de la commotion qu'elle produit.

* *

A l'occasion des fortifications françaises longeant la frontière suisse du Jura bernois, la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle, publie un article, dont nous reproduisons le passage suivant :

—Les fortifications pour la défense de la trouée de Belfort, qui, entre les Vosges et le Jura, donne accès dans le sud et l'ouest de la France, se composent des forts de Giromagny, de la forteresse de Belfort, des forts du Mont-

Vandois, du Mont-Bart et de Lomont, formant du nord au sud une ligne à peu près verticale et à courbe accentuée. En outre, entre Montbéliard et Lomont, le Doubs couvre le front Est. Quant au fort Grammont, dont on a rêvé, il n'existe pas, et il n'est pas même question de sa construction. Le Mont-Grammont est situé à 6,000 mètres au sud de Delle et appartient en réalité au plateau de Croix de 30 mètres plus haut (622 m.), et avec lequel il est lié. Il est éloigné de 5,000 mètres de la frontière suisse la plus rapprochée et 10,000 mètres de Porrentruy, qu'il serait censé menacer. Quoique formant la ligne la plus courte pour Belfort, ni le Grammont, ni le plateau de Croix, qui vaut déjà mieux, ne peuvent servir de fortifications aux Français, parce que ces deux positions peuvent être tournées depuis le sol suisse et que les Français doivent préférer établir leur ouvrage d'extrême sud au Lomont, près du pont de Roide. La seule chose qui soit juste dans les bruits répandus et qui ont donné naissance à l'importance du Grammont comme point à fortifier, c'est la découverte faite, lors de coupes de bois récentes, de tombeaux et de vestiges de fortifications celtiques, ainsi que d'instruments divers provenant de l'âge de pierre. Le fort Lomont est éloigné, en tout cas, de plus de 8,000 mètres de la frontière suisse, à Domvant, et ainsi avouons-nous raison lorsque nous disions que la ceinture de forteresses françaises ne menace en aucune façon la Suisse, parce qu'elle est trop éloignée de la frontière et qu'elle ne peut atteindre aucune des positions d'où nous pourrions nous trouver dans le cas de défendre notre neutralité.

LES FEMMES

La femme la plus innocente peut quelquefois paraître criminelle, tandis que celle qui est coupable trouve souvent le secret de tirer de ses infirmités même de quoi les colorer, et de quoi paraître innocente.

* *

Le cœur d'une femme est la plus grande des contradictions : rien n'est plus indéchiffrable que ses sentiments, et la pénétration la plus vive s'égare dans le labyrinthe de ses passions.

* *

Rien ne détermine si puissamment une femme à bien traiter un amant, que la concurrence d'une rivale.

* *

Tous les caprices des femmes ne se ressemblent pas : chacune à ses siens.

* *

Dès qu'il s'agit de faire l'éloge d'une jolie femme, les deux sexes ont leur langue à part : les femmes disent qu'elle est assez bien, et les hommes la trouvent adorable.

* *

La contrainte est la mère des désirs : gêner ceux d'une femme, c'est donner aux ressorts de son imagination plus de force et d'élasticité. Telle qui aurait été sage par tempérament, se fait coquette par contradiction.

* *

Tous les hommes sont convaincus de la faiblesse des femmes, et tous les hommes en sont esclaves. Jamais leur empire n'a été plus despotique qu'il l'est aujourd'hui : elles mettent à profit l'esprit, la beauté, la ruse, et toutes les minauderies dont elles font métier, pour assurer leur pouvoir ; leur grande et principale étude est la dissimulation. Nous ne pouvons presque plus leur reprocher l'indiscrétion ; à force de leur faire la guerre à cet égard, nous leur avons appris à être secrètes.

* *

Les femmes, à les bien définir, sont un mélange de légèreté et de prudence, d'amour pour le plaisir et de respect pour la vertu ; de bonté et de vengeance, d'ambition et de générosité ; en un mot, les femmes de notre siècle sont de véritables caméléons.

* *

Il est des femmes qui sont douces, insinuanes, fertiles en détours, qu'on nomme *aigres-douces* : il n'est point d'art qu'elles n'emploient pour dominer les esprits ; mais une fois sûres de leur ascendant, une volonté capricieuse et absolue, une fierté impérieuse, et sous laquelle tout doit fléchir, prennent la place de la timidité, de la douceur, de la complaisance ; et ce n'est qu'après avoir aimé ces petits agneaux, qu'on s'aperçoit qu'on devait les haïr.

M. X... dit le *Figaro*, avait eu une légère discussion à son cercle. Un enfantillage : pas de quoi fouetter un chat.

Mais M. X..., qui est très-rageur, voulait absolument vider le différend par les armes.

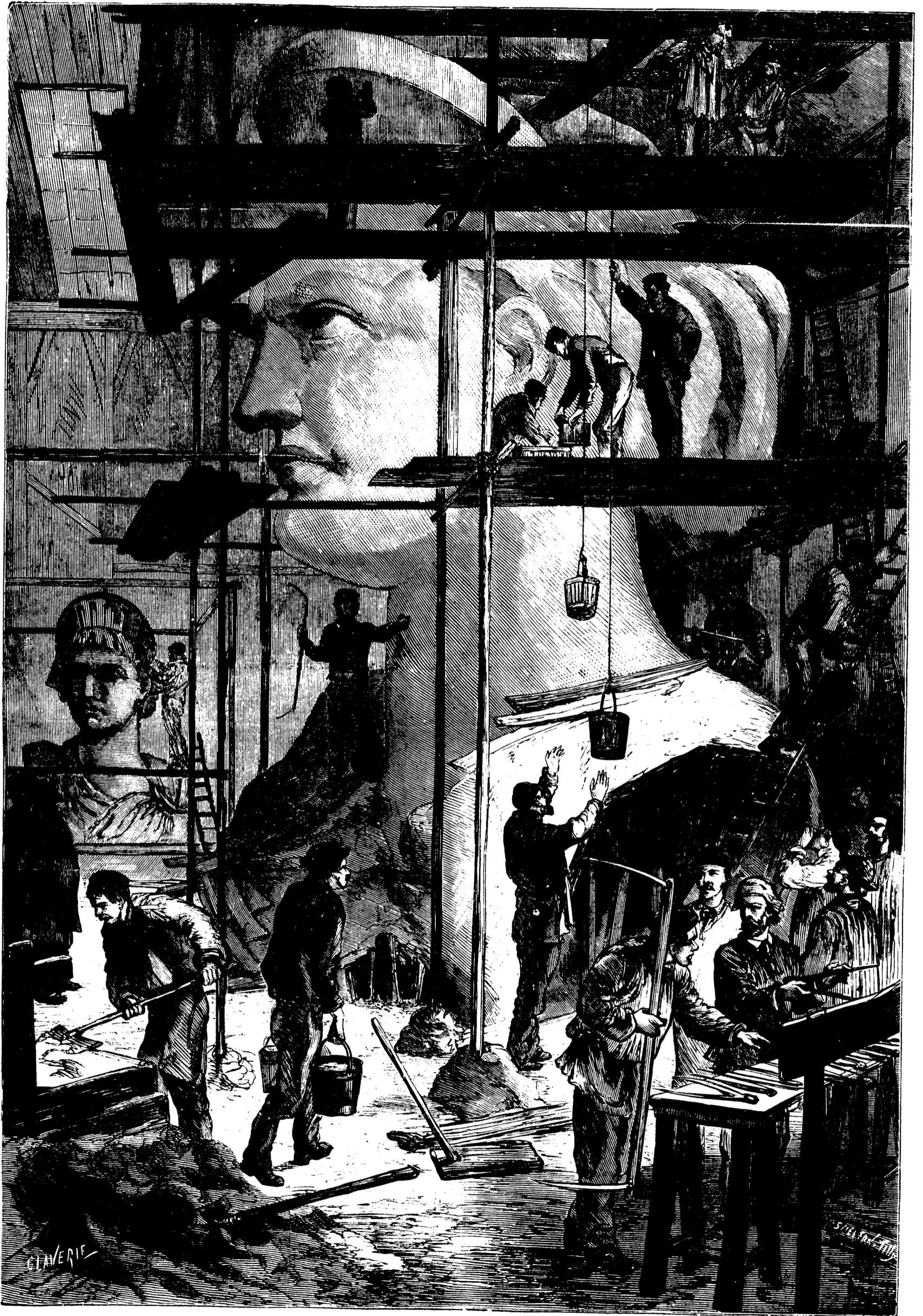
—Mais c'est insensé, lui dit sa femme. Ce duel ferait du bruit, du scandale. Puis, tu peux être blessé, tu peux être tué, malheureux !

Passant alors à un autre ordre d'idées :

—Et que deviendrais-je, moi ? D'abord, ce serait un deuil éternel. Puis, je serais réduite à la gêne, à la misère... car toute la fortune est à toi... et, comme tu n'as pas fait de testament, elle reviendrait à tes neveux, à...

—Mais si ! j'ai fait un testament, par lequel je te laisse tout ce que je possède, et que voici.

—Ah ! c'est bien, s'écrie Mme X..., en parcourant le testament d'un bout à l'autre. C'est grand, c'est généreux, c'est sublime ! Et maintenant, dit-elle (en mettant le papier dans sa poche), et maintenant... va te battre !



LA STATUE COLOSSALE DE LA LIBERTÉ. EN VOIE DE CONSTRUCTION DANS L'ATELIER DE M. BARTHOLDI, À PARIS

REVUE DE LA SEMAINE

CANADA

L'hon. M. Blake a résigné ses fonctions de Président du Conseil. Il sera probablement remplacé par M. Young, député de Waterloo.

Le parlement fédéral est convoqué pour aujourd'hui, le 7. On prête à Sir John A. Macdonald l'intention de proposer un vote de défiance contre le gouvernement, dans l'espérance, non de le renverser, mais d'ébranler et d'affaiblir la majorité libérale, et, en mettant en évidence la réduction qu'elle a éprouvée depuis la dernière session, de préparer la défaite du ministère aux prochaines élections générales.

LÉGISLATURE D'ONTARIO

Le 25 janvier, l'hon. M. Wood, trésorier d'Ontario, a présenté l'état financier de cette province. Le Haut-Canada a retiré, de ses différentes sources de revenus, \$2,452,072 Dépenses courantes: \$2,017,433, faisant un surplus de \$434,639, duquel il convient de défalquer \$350,877 dépensés pour chemins de fer, ce qui laisserait encore dans la caisse de la province la jolie somme de \$83,762 à ajouter aux économies des années précédentes.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Alea jactu est: les engins sont lancés... de Québec à Terrebonne et de Terrebonne à Montréal. L'arrêt en a été prononcé dans les résolutions que l'hon. M. Angers a soumises au parlement dans la nuit mémorable du 29 janvier. Ces résolutions comportent que si les municipalités qui ont pris des actions dans le chemin de fer du Nord ne paient pas de bon gré le montant de leur souscription, elles y seront contraintes par la force. Si elles refusent de signer leurs déclarations, on nommera un syndic qui signera pour elles. Si elles persistent dans leur révolte, on leur enverra le shérif qui vendra les propriétés des contribuables.

Voici la division qui s'est faite sur la proposition gouvernementale:

Pour:—MM. Allyn, Angers, Baker, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Deschênes, Duhamel, Dupont, Fortin (Gaspé), Fradette, Garneau, Gauthier, Houde (Maskinongé), Houde (Nicolet), Kennedy, Lacerte, Lalonde, Larochelle, Larue, Lavallée, LeCavalier, Loranget, Lynch, Martin Mathieu, McGauvran, O'Gilvie, Peltier, Picard, Price, Robertson, Sawyer, St. Cyr, Taillon, Tarte, Thornton, Verreault, Wurtele—41.

Contre:—MM. Bachand, Bellingham, Bisson, Cameron, Chauveau, Daigle, DeBeaujeu, Dumont, Fortin (Montmagny), Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Marchand, Mollieur, Paquet, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Robert, Shehyn, Sylvestre, Turcotte, Watts—23.

ÉTATS-UNIS

Le secrétaire du Trésor, M. John Sherman, a opéré une révolution dans le système financier des Etats-Unis, en lançant, à l'exemple de la France et de la ville de Paris, un emprunt populaire au moyen de bons au porteur de \$50, \$100, \$500 et \$1,000, et de bons nominatifs enregistrés de \$50, \$100, \$500, \$1,000, \$5,000 et \$10,000, rachetables par le gouvernement dans 30 années après le 1er juillet 1877, avec intérêt, au taux de 4 pour cent par an, à être servi trimestriellement.

Par ce coup de maître, le trésorier américain termine probablement la guerre, qui a fait verser tant d'encens aux Etats-Unis, entre les partisans et les adversaires de l'inflation, de la répudiation, du *Blind Bill* et des autres *silver bills*.

Le spectre de la taxe directe menace de frapper bientôt à la porte de chaque cen-

sitaire bas-canadien. Que n'imitons-nous la France et les Etats-Unis? Pourquoi le gouvernement de Québec ne ferait-il pas un appel direct au crédit national? Que de capitaux végètent, n'attendant qu'un placement assuré? Dans trente années, un gouvernement peut remédier à bien des choses et mettre l'ordre dans les finances les plus délabrées.

IMBROGLIO ORIENTAL

La paix était faite; elle ne l'est plus. Les puissances neutres passent leur temps à échanger des notes, où elles se font comprendre le moins qu'elles peuvent. L'Angleterre envoie à la Russie des dépêches, tantôt amicales, tantôt menaçantes, auxquelles cette dernière répond le plus tard possible, ou ne répond pas du tout. La flotte anglaise voguait à toute vapeur sur les Dardanelles. On lui a fait soudainement virer de bord, sur la réception d'un télégramme de M. Layard, ambassadeur anglais à Constantinople, annonçant que la Russie consentait à soumettre la question du libre passage des détroits à la décision de toutes les puissances. A peine le contre-ordre était-il exécuté que M. Layard télégraphiait: "Je me suis trompé, la Russie ne règlera cette petite difficulté qu'avec la Turquie." Et la flotte continua sa course vers le large. Une bien belle flotte! filant plusieurs nœuds à l'heure du côté opposé au Bosphore.

Pendant ce temps-là, l'ours moscovite marche, avance toujours vers Constantinople.

Sa griffe sera sur les murs de la ville lorsque ces lignes paraîtront. Il est certain qu'on joue quelqu'un dans cette affaire. Mais qui est-ce qui est joué? Question grave, mais non perplexe.

A.-B. LONGPRÉ.

A Versailles, entre députés, un jour d'orage: —Quelle tempête... quelle pluie! —Il fait un temps à ne pas mettre le cabinet dehors.

A la chambre des députés, pendant une séance orageuse, un orateur est à la tribune depuis trois heures: —Messieurs! le temps de changer de gilet de flanelle, et je reprends mon discours.

Oh! ces domestiques. Ecoutez ce dialogue entendu dans une loge: —Tenez, madame Pichu, voulez-vous encore cette bouteille de cognac? —Oh! vous me gênez, mamzelle Joséphine. Mais faites attention, votre maîtresse finira par s'apercevoir de quelque chose, et alors elle vous traînera en justice; car ça n'est plus faire danser l'ance du panier, ça. —Laissez-moi donc tranquille, elle n'osera pas.

Un Cham excellent dans le *Charicari*: Un Turc et un Russe se regardent d'un air assez amical devant une table à l'aspect diplomatique. Seulement, ils n'ont plus de bras ni l'un ni l'autre. Se trouvant bientôt fort embarrassés pour signer la paix, dit Cham.

Un dialogue de Cham: —Laissez donc, faisait le gros X..., je ne suis pas si bête que j'en ai l'air. —Oh! non! ce serait trop, interrompit un ami.

MARIAGE

Au Cap Rouge, Québec, le 23 janvier dernier, Dlle Philomène Hamel, fille de M. Michel Hamel, père boulanger, à M. Napoléon Delisle, tous deux de l'endroit. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

DÈCES

Au Coteau St.-Louis, le 1er février, à l'âge de 31 ans, Dame Emélie Bélanger, épouse de Mr. Noël Martineau, typographe.

A Montréal, le 30 janvier dernier, Blanche, âgée de 6 mois, enfant de M. Henri Julien, artiste.

A Montréal, le 4 du courant, après une cruelle maladie de plus de deux ans soufferte avec une résignation exemplaire, Sieur Amable Marion, père, entrepreneur, à l'âge de 71 ans et 15 jours.

Ce respectable citoyen laisse après lui de vifs regrets; car il était estimé de tous ceux qui entrent l'avantage de le connaître. Que son épouse désolée et la famille en deuil acceptent, en ces jours d'amères épreuves pour eux, les sympathies et les condoléances de leurs nombreux amis.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Table listing market prices for various goods in Montreal, dated Feb 1, 1878. Categories include Farine (wheat, rye, Indian), Grains, Légumes (potatoes, peas), Laiterie (butter, cheese), Volailles (poultry), Viandes (meat), Divers (sugar, honey), and GIBIERS (game birds).

Marché aux Bestiaux

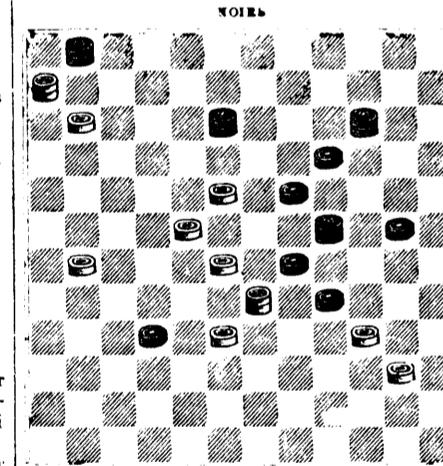
Table listing prices for various types of livestock including beef, veal, mutton, and hogs, with prices per 100 lbs or per head.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 111

Composé par C. LABELLE, Montréal.



Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 109

Table showing the number of moves for White and Black pieces in the solution to problem 109.

Deuxième manière.

Table showing an alternative solution for problem 109 with move counts for both sides.

Solutions justes du Problème No. 109

Sainte-Cunégonde: Alex. Laouille. Québec: N. Langlois, J. Lemieux. Montréal: P. A. Sicard et Félix Black. Holyoke, Mass.: John Gadbois. North Brookfield, Mass.: D. Panzé. M. Félix Black, Montréal.—La solution du problème No. 108, que vous prononcez mauvaise, est bonne; il n'y a aucune erreur de chiffre. Le coup donne une solution juste. Veuillez l'examiner de nouveau et vous serez convaincu.

LES ECHECS

Adresser les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes des problèmes Nos. 91, 92: MM. Z. Delaunais, H. M. Georges Guay, Québec; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; P. O. Giroux, S. Lafrenaye, M. Toupin, M. Lafrenière, J. E. Giroux, Montréal; L. O. P., Sherbrooke; A. C., Saint-Jean.

Solutions justes du problème No. 93: MM. S. Lafrenaye, P. O. Giroux, M. Toupin, J. L. P., M. Lafrenière, Montréal; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P., Sherbrooke; Georges Guay, H. M. Z. Delaunais, Québec; A. C., Saint-Jean; J. E. Giroux, Montréal.

A. C., Saint-Jean.—L'auteur que vous mentionnez dans votre lettre est le plus célèbre compositeur de notre temps.

Votre observation est parfaitement juste; ce qui vous montre comment une erreur peut facilement se glisser dans une position qui comprend de nombreuses variantes.

J. W. Shaw, Montréal.—Recevez nos remerciements pour votre intéressante lettre que nous avons reçue avec plaisir. Nous publierons dans quelque temps le problème de M. Pierre.

Georges Guay, Québec.—Merci pour votre envoi de problèmes. Nous en commencerons la publication la semaine prochaine.

C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe.—Lettre et problème reçu. Merci.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ECHECS

XIV

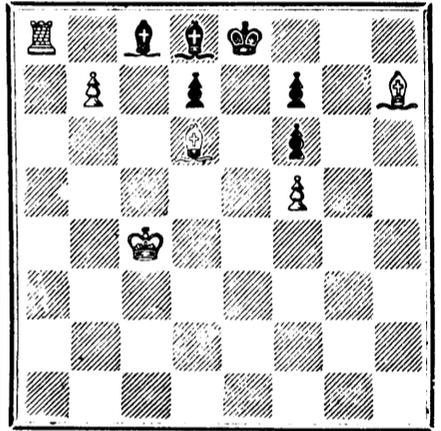
Il ne faut pas craindre de faire des attaques d'après un plan sérieusement conçu d'avance. Si le résultat réussit, rien de mieux; sinon, on finit par apercevoir le défaut de la cuirasse, et, une autre fois, on sera plus prudent; on calculera plus loin et plus juste. Philidore et Morphy ont perdu bien des parties avant d'arriver à les gagner toutes.

(Stratégie raisonnée.)

PROBLÈME No. 96.

Composé par M. J. HENRIKSON, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 4 coups.

SOLUTION DES PROBLÈMES NOS. 91, 92

PREMIÈRE POSITION.

Blancs. Noirs. 1 F 5e C D 1 P 4e R (A) 2 F 7e D, échec et mat. (A) 1 C prend F (B) 2 C 6e D, échec et mat. (B) 1 C prend P

DEUXIÈME POSITION.

Blancs. Noirs. 1 F 3e R ou 6e T R 1 P 4e R 2 P 5e D 2 Ad libitum. 3 C fait échec et mat.

PROBLÈME No. 97.

Composé par M. D'ORVILLE.

Blancs. Noirs. 1 R 1er T R 1 R 8e T D 2 T 4e C D 2 P 3e C D 3 C 4e D

Les blancs jouent, font échec et mat en 4 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 93.

Blancs. Noirs. 1 C 6e D, échec. 1 R 5e D 2 F 4e F D 2 Ad libitum 3 F. T ou C, échec et mat.

2IÈME PARTIE

Jouée en Angleterre dans le second tour du "City of London Handicap" entre MM. Barber et Bussy, dans le mois de novembre 1877.

(Le P F R doit être dit pour les Noirs.)

Blancs. Noirs.

M. BARBER. M. BUSSY. 1 P 4e R 1 P 4e F D 2 F 4e F 2 P 3e R 3 C 3e F R 3 C 3e F D 4 P 3e D 4 F 2e R 5 C 3e F 5 C 3e F 6 F 4e F R 6 Roquent. 7 Roquent. 7 C pr. p. 8 P pr. C 8 T pr. F 9 F 3e D 9 P 4e R 10 C 5e D 10 T 1er F 11 F 4e F 11 R 1er T 12 T 1er R 12 P 3e D 13 P 3e T R 13 P 3e T D 14 P 4e T D 14 P 3e F R 15 P 3e F D 15 C 2e R 16 D 3e C 16 C 3e C 17 T 1er D 17 F 4e C R 18 C 6e C D 18 F pr. C T R 19 C pr. T 19 T pr. C 20 P pr. T 20 F 5e F 21 F 6e R 21 D 4e C, échec. 22 F 4e C 22 P 4e T R 23 T pr. P 23 P pr. F 24 T 8e D, échec. 24 R 2e T 25 D 8e C, échec. 25 R 3e T 26 R 1er T 26 P pr. P 27 Résignait

AGENTS DEMANDÉS.

On demande deux hommes instruits, parlant le français et l'anglais, ayant quelque connaissance de la propagande pour les journaux, et des capacités littéraires qui leur permettraient d'écrire l'histoire des paroisses, villes et villages de la Province de Québec, pour servir comme agents spéciaux pour un journal français très-populaire publié en Canada. On exigera les meilleures recommandations et des cautions pour au moins mille dollars. Inutile de se présenter si l'on n'a pas les capacités voulues. On donnerait la préférence à quelqu'un qui connaîtrait le dessin et qui pourrait faire des croquis au crayon ou à la plume.

S'adresser à "Boîte 1948, Bureau de Poste, Montréal."



ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, ancien professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit : L'école est ouverte tous les jours pendant l'année (excepté depuis le premier juillet jusqu'au 31 août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Le programme des études est comme suit :

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de ces notes que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory) ; trouver la longitude par deux hauteurs, par des hauteurs lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel ; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS. Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines ; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

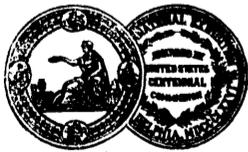
Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, J. A. CHAPLEAU, Secrétaire de la Province de Québec, 9-4-52-168

MANUFACTURE DE VINAIGRE DE MONTREAL.

No. 41, RUE BONSECOURS.



PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE

ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier.

MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire.

Nous, les médecins soussignés, pratiquant à Montréal, avons assisté à l'analyse chimique du vinaigre de M. Michel Lefebvre. D'après les différentes expériences qui ont été faites, nous avons été pleinement convaincus que ce vinaigre n'est pas falsifié ni adulteré ; il est de meilleure qualité que n'importe quel vinaigre importé, et nous le recommandons spécialement pour l'usage des familles comme étant parfaitement pur et n'ayant aucune propriété nuisible.

- En foi de quoi nous avons signé. G. Lussier, M. D., P. E. Picault, M. D., H. Trudel, J. G. Bibaud, C. F. Painchaud, H. Pelletier, J. L. Leproux, E. Robillard, C. Riard, R. Garféry, J. A. Crevier, M. Ethier, Jos. Gagnon, M. Meunier.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Remède désireux de guérir vite et bien : Urines irritées, Gravelle, Calculs, Douleurs de la vessie et des reins, Écoulements, Rétrécissement, etc. prendront tout de suite les A Paris : Ph^o COLOMER, 103, rue Montmartre.—Agent pour le Canada : A. DELAU

DEPOTS :—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Vient de paraître

(PRIX : \$5)

THE Rate Inland INTEREST TABLES AND ACCOUNT AVERAGER 4% to 10% 1 day to 1 year, \$100 to \$10,000 BY C.C. COOK, IMPERIAL BANK, TORONTO.

Ces tableaux comptent l'intérêt par jours, mois, années, et par dîtes sans connaître le nombre de jours. C'est un traité complet indiquant le

Terme moyen des Comptes,

indispensable aux Maisons de Gros et aux Hommes d'Affaires en général.

Pour de plus amples détails, voir le Canadian Almanac pour 1878, ou s'adresser à RICHARDSON & CIE., 4, TORONTO STREET, TORONTO. Agents pour la Puissance.



SOUSSIONS.

On recevra des soumissions à ce département, à Ottawa, jusqu'au CINQ FEVRIER prochain, pour enlever les quatre petits phares indiquant le chenal en bas de Sainte-Anne du Bout de l'Isle, rivière Ottawa, province de Québec, et pour la construction de quatre autres phares indiquant le chenal.

On peut voir les plans et les spécifications au bureau de l'inspecteur de la police riveraine, Montréal, et à ce département ici, où ceux qui ont l'intention de se charger de l'exécution de ce contrat pourront aussi se procurer des blancs de soumissions.

On pourra adresser les soumissions au soussigné et les endosser comme suit :

Soumissions pour les phares de Sainte-Anne. WILLIAM SMITH, Député-ministre de la marine, Département de la marine et des pêcheries. Ottawa, 18 janvier 1878.—9-5-2-169.

AVIS!

Canadian Mechanics' Magazine

AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes, sous le titre de :

"Illustrated Family Friend,"

TELLE QUE HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, ŒUVRES DE FANTAISIE ET A LA GUILLE POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

AUSSI NOUVELLE MUSIQUE CHOISIE RECETTES DOMESTIQUES, ETC.

THE CANADIAN MECHANICS' MAGAZINE,

Conjointement avec le Illustrated Family Friend

ET LE PATENT OFFICE RECORD,

Contient 16 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada ; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être :

"ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE."

Prix : Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY, MONTREAL.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix : 25 Centins. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents. S'adresser à

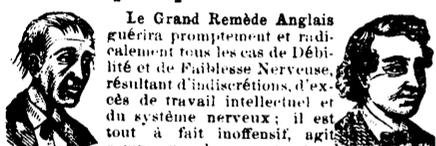
LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

RHUMES! BRONCHITES!

Rien n'est plus désagréable et plus dangereux qu'un rhume ou une bronchite mal soigné ; les sirops, les pâtes, etc. tendent à enlever aux malades le peu d'appétit qui leur restait, et par conséquent les privent des forces nécessaires pour combattre le mal. LE VIN DE LA CHARITÉ, employé depuis 50 ans dans tous les hôpitaux de France et par tous les médecins, est rapidement absorbé par l'estomac ; son effet est presque immédiat, il augmente l'appétit, coupe la fièvre, arrête rapidement la toux, guérit en quelques jours la plus rebelle des bronchites.

DEPOTS :—A. DELAU, 196, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscrétions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux ; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix : \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à :

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.

Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES

ET DE MARCHANDISES DE GOUT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine, près de la rue Jacques Cartier ; eh ! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes les pièces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis

JOS. ROY, 573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge. 8-15-54-10

EM. TERQUEM

Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

12, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS

a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négociants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables. 8-19-52-112

FAITES USAGE

DU SIROP EXPECTORANT,

DE L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

A vendre chez tous les Pharmaciens.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

DONNE EN PRIME A SES ABONNÉS, CETTE ANNÉE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

DE

S. E. Mgr. CONROY,

DELEGUE APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

MÉDAILLE EXPOSITION — PARIS 1876

Pâte Codéine Tolu Zed

Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des poumons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc. En gros, Paris, 22, r. Drouot et les pharm.

Dépôts : à Montréal, A. DELAU ; à Québec, BRASSARD, pharm. DEPOTS :—A. DELAU, 196 RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

ABEL PILON & Cie.

33, RUE DE FLEURS, PARIS.

Credit Litteraire & Musical,

POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES.

Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LIT. TERATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous es ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et, au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à

M. C. DANSEREAU,

17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR ES CATALOGUES ET SPÉCIMENS

8-11-52-98.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché..... \$1.00 même par la poste..... \$1.20

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

NOUVEAU PROCÉDÉ.

PHOTO-ELECTROTYPE.

La Cie. Burland-Desbarats, Nos 5 et 7, RUE BLEURY,

a l'honneur d'annoncer qu'elle seule a le droit d'exploiter à Montréal le nouveau procédé pour faire des ELECTRO-TYPIES avec d

DESSINS A L'ENCRE ET A LA PLUME

Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Éditeurs des ELECTROTYPIES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE !

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix : Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire se il (62 pages et 31 planches) : Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. — même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.